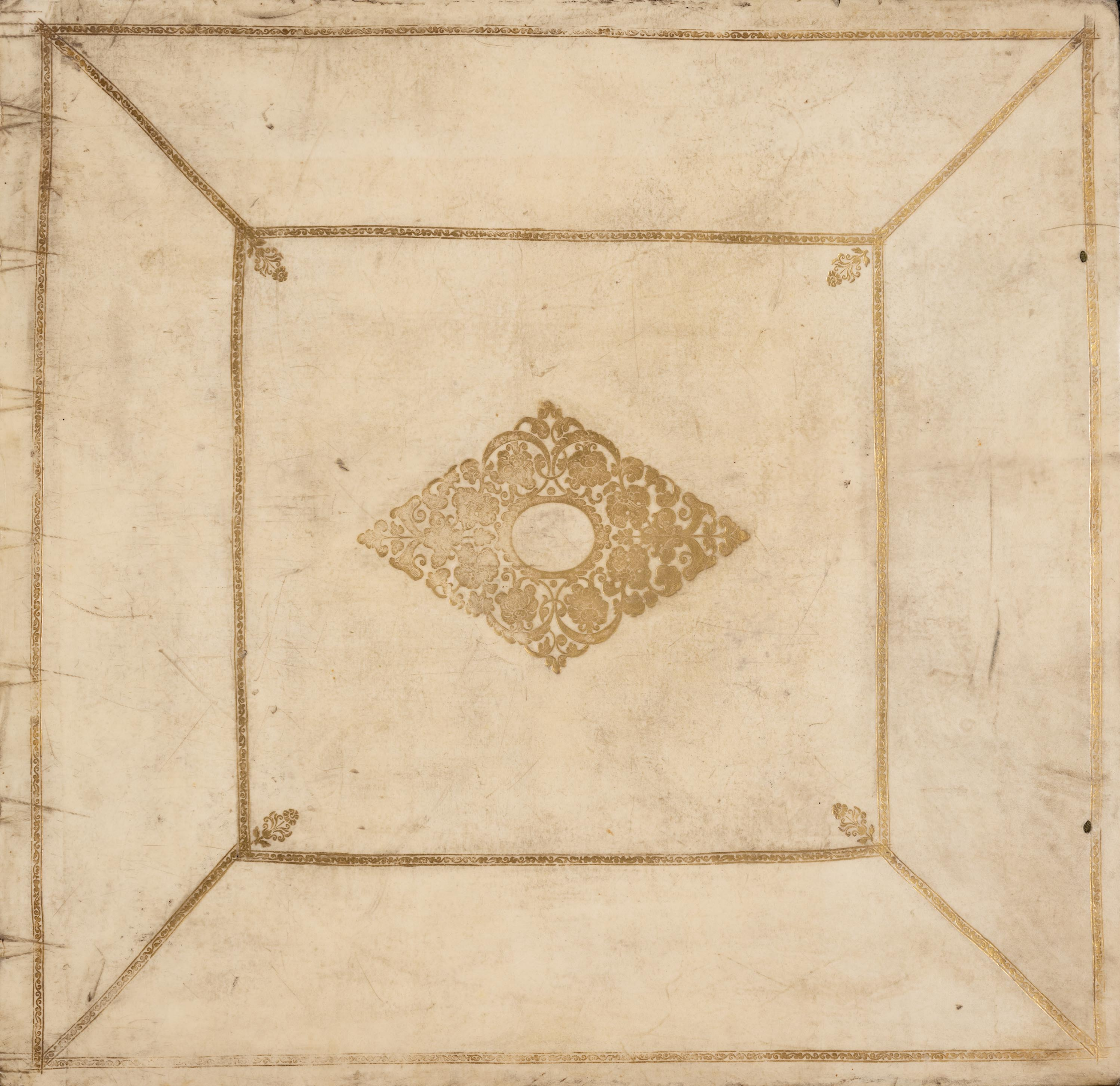






Vidit Henr. Meyers Librorum Confor.

Cum Gratia et Privilegio

Cor. Gallo. medius

A LA SERENISSIME PRINCESSE,
MADAME
ISABELLE CLAIRE EUGENIE,
INFANTE D'ESPAGNE, &c.



MADAME,

Entre les desseins de plusieurs, qui furent faicts pour eriger la Chapelle Ardante & le Chariot de liberalité, servants à la Pompe Funebre dutres-pieux & tres-puissant Archiduc ALBERT, d'heureuse memoire: Il a pleu à V. A. S. d'accueillir (pour faire mettre en œuvre) ceux, que par son commandement j'avois faicts, lesquels approchoient le plus à la Royale dignité de Vos AA. SS. Comme aussi a esté tout ce qui a servy en ces Funerailles, En quoy V. A. S. a monstre sa grandeur & affection envers son Espoux, plus que nulle autre qui soit en memoire. Et afin que de ce rare exemple la Posterité aye souvenance, j'ay faict graver & imprimer ladite Pompe: & la dedie à V. A. S. la suppliant de la vouloir accepter d'un œil favorable, & la tenir sous sa protection, estant le subject si digne de memoire. J'espere, MADAME, que la recevrez comme vostre; tandis je continueray de m'acquiter de mon devoir, & m'efforceray d'estre estimé dignement,

MADAME,

De Vostre Altesse Serenissime

Le tres-humble & tres-obeissant
Serviteur & Subject

JACQUES FRANCOUART.

LE PHOENIX DES PRINCES
DE LA VIE DU
PIEUX ALBERT
MOURANT,

Depeinte par l'Epistre d'ANDRE' TREVISE, Medecin de S. A. &
par la Paraphrase d'ERYCE PUTEAN, Conseillier & Hi-
storiographe du Roy.

Traduit du Latin par PHILIPPE CHIFFLET de Besançon, Docteur es Droits, Proto-
notaire du S. Siege Apostolique, Prieur de Ruffey.

ANDRE' TREVISE à ERYCE PUTEAN.



A Medecine ne guerit pas toute sorte de douleurs. Car la douleur n'est pas ex-
emple de fascherie, & c'est la Providence qui delivre les hommes de ses inquietudes.
Ainsi nous vivons exposez à la tyrannie des douleurs; & les fascheries, si l'entendement
n'est hebeté, ne laissent pas de nous travailler, lors mesme que nous croyons trouver l'al-
legement de nos peines dans le doux repos du sommeil. Combien donc est miserable la
condition de la vie humaine, si l'esprit par l'entremise de la Providence, ne surmonte les
fascheries; ou qu'il ne s'en rie: ou qu'il ne les domte par le mespris? Tellement que c'est
par nostre vertu, & par les enseignemens de la Providence, que nous avallons toutes les fascheries de cette mi-
serable vie, quoy que detrempees dans l'amertume des douleurs. Et la mort merite d'estre appelée heu-
reuse, laquelle finissant les malheurs de la vie, nous met au chemin d'une gloire eternelle. Et de fait il est veri-
table, si elle est veritable: car la gloire du monde qu'est-ce autre chose que l'ombre d'une fumee, un mouve-
ment d'atomes, & l'image de quelque vision. Or qu'ainsi ne soit que le Serenissime Archiduc ALBERT, mon
bon Maistre, ait eu cette cognoissance: sa vie, ses deportemens, ses belles actions, & sa mort triomphante en
ont fait preuve, & en laisseront à jamais la memoire à la posterité. Mais ceux qui ont esté tesmoins d'une fin
si glorieuse, & qui ont eu l'honneur d'avoir charge de sa santé; ceux-là vrayment peuvent, & sont obligez
de rendre tesmoignage, & de publier par tout le monde, avec combien de constance il a soustenu les assauts ve-
hemens d'un nombre infiny de fascheries, accompagnées d'incroyables douleurs de gouttes aux mains & aux
pieds, & d'une pierre, qui le tourmentoit dans les reins: & comme il a temperé l'effort de ses douleurs par le
concours mesme des fascheries. Je veux donc que ceux qui prendront plaisir à oüir raconter les merveilles du
Serenissime ALBERT, sachent, qu'au plus fort de cette cruelle maladie, & au milieu de tant de douleurs
insupportables à tout autre qu'à luy, jamais (chose presque hors de creance, neantmoins plus que verita-
ble) jamais aucun cri de douleur, ou d'inquietude; jamais aucune plainte; jamais un seul soupir n'est
eschappé de la bouche de ce Sage & Magnanime PRINCE, sans qu'il ait seulement donné à cognoistre par un
clin de teste, ny par le moindre signe ontressaillement de son corps tout extenué, un seul tesmoignage du ressen-
timent de ses violentes douleurs. De plus c'est qu'il a eu une telle conduite, & qu'il a sceu si heureusement &
avec tant de consideration developper les nœuds & les difficultez des affaires les plus importantes, qu'il a laissé
sujet de croire, que sans la Pieté, guide de toutes les autres Vertus; sans la Patience vrage compagne de la Re-
ligion; & sans la Constance, agreable séjour de la verité, jamais il ne s'est proposé la fin, ny le succès d'au-
cune chose: & par le mespris qu'il a fait des Royaumes & des grandeurs de l'Empire. Il a voulu laisser pour
exemple aux autres Princes, combien les couronnes & les sceptres sont onereux aux ames tranquilles, & su-
jets à chatouiller le repos de la conscience. Mais sur tout en son Gouvernement des Provinces de Flandres: peu-
ple, à mon jugement, non moins déterminé & resolu, que l'air qu'il respire, est doux & agreable. Il l'a manié
& regy en telle sorte, qu'il est regretté d'un chacun comme un Pere commun, si bien qu'ayant laissé dans ses
Provinces un souvenir eternel de ses merites, il revit dans le cœur de tous ceux qui sont profession d'aimer la
Vertu. Voilà, Monsieur, un dessein digne de vostre grand esprit, & un sujet bien ample que l'Histoire d'un si
Pieux, si Sage, & si Generoux PRINCE. Vivez donc heureux, & me continuez à jamais l'honneur de vostre
amitié. A Bruxelles le XXII. Juillet 1621.

PARAPHRASE

D'ERYCE PUTEAN, Conseillier & Historiographe du Roy.



Es maladies nous donnent asies à cognoistre que nous sommes hommes su-
jets à tous momens aux loix rigoureuses du trespas. Les Princes mesmes,
à qui la grandeur & la qualité donne rang parmy les Immortels: leur condi-
tion neanmoins est humaine, & soumise aux miseres & aux calamitez des
peuples qu'ils regissent. Et bien qu'il soit vray, qu'en la Medecine, reputée
jadis pour divine, & dont les remedes souverains produisent tous les jours
des miracles nouveaux, si est-ce qu'elle est contrainte d'obeir aux loix de
la Nature; soit qu'elle n'ait pas la connoissance, ou qu'elle soit trop foible pour resister à son
pouvoir. Je ne dis rien de la Fatalité:

Car il n'est point d'appel contre l'arrest des Parques.

Bion,

Souventefois aussi la malignité des maladies est tellement enracinée, que les Medecins les plus
sçavants y perdent le nord; si peu veritable est ce que dit un Poëte lascif, que

Tout mal humain se chasse à force de remedes.

Propert

Cela est un effect de la Divinité, & non pas un don des hommes; & ce que l'homme ne peut, il
est dans la puissance de Dieu: marque principale de sa Divinité. Deplus l'homme estant de condi-
tion mortelle, il est sujet à toute sorte de maladies: comme si la Nature luy vouloit donner à
entendre, que les choses ne sont pas eternelles, qui servent de jouët aux miseres, & qui peu-
vent estre alterées par mille sortes d'accidens. Or il y a deux puissantes batteries, par lesquelles
le mal nous assiege: la douleur, laquelle procede de la maladie; & l'autre l'ennui ou la fasche-
rie, qui prend son origine du fousis, dont l'une est affectée au corps, & cette-cy à l'ame. Le
corps n'est jamais sans alteration; l'ame en souffre encor d'avantage, quand elle est aiguillon-
née par les poignantes inquietudes du fousis, & agitée d'une continuelle bourrasque de diverses
pensées. Le Medecin donc guerit les douleurs, mais non pas toutes. En matiere de fousy,
chacun est Medecin de soy mesme; se pence qui veut: & veritablement on peut dire de celui
qui le peut faire:

lib. 11.

Eleg. 1.

C'est un homme excellent par dessus beaucoup d'autres.

Homer,

Or la vie n'est autre chose qu'une maladie continuelle: car si la maladie n'est jamais sans dou-
leurs, aussi n'est pas la vie. Et peut estre ne me tromperois-je pas, quand je dirois que la vie est
moins supportable aux hommes que la maladie; & le fousy plus sensible que la douleur; & que
ceux-là principalement sont malades, qui sont en bonne santé, & sont agitez des violents accès
de leurs diverses pensées, ainsi que d'une fièvre. A quoy les puissances? à quoy les richesses?
à quoy les honneurs & les dignitez? La Nature ne dispense personne de miseres, & la Fortune
pour prospere & favorable qu'elle puisse estre, ne sçauoit payer pour nous ce à quoy la Nature
nous oblige:

Personne n'est exempt de fascheries.

Menand.

Et chacun a assez à faire, quand il n'auroit que la peine qu'il se donne: si nous veillons, les dou-
leurs nous affligent & nous gehennent: & si nous pensons les enveloper dans le sommeil, les fas-
cheries en interrompent la tranquillité; si bien qu'outre la douleur, à quoy nous sommes su-
jets, encor y en a-il une autre, dont le seul remede c'est la raison & la constance invincible de
l'ame. Je veux que la maladie termine son cours, que les douleurs s'appaissent; les fousis suc-
cederont la maladie, & les fascheries occuperont la place des douleurs. Car le sommeil peut bien
donner quelque trefye à la douleur: mais les fousis ne nous permettront pas de dormir en repos.
C'est icy que la vertu sert de medecine: c'est elle qui peut affermir l'esprit, comme un puissant
rempart, pour recevoir & rompre les insolentes vagues des douleurs; & qui peut seule calmer les
flots impetueux des fascheries. Au milieu des tourmens s'escrier, JE N'ENDURE RIEN, c'est un
effet d'une parfaite sagesse, & parmy les agitations des fascheries, JE SUIS TRANQUILLE, en
verité c'est estre doué d'un naturel divin. Je ne sçay toutefois lequel est le plus admirable; ou de
vaincre les fascheries, ou de les mespriser; si ce n'est qu'on les vainque pour les mespriser, ou que
l'on les mesprise pour les vaincre. Quoy qu'il en soit il faut avouer, qu'il n'est point de parfait
contentement, sans la raison; ny qui soit tenu pour tel, sans la vertu. Or c'est la seule raison qui
porte l'esprit à se rendre heureux, & la vertu seule qui luy fait mespriser, & les douleurs, & les
fascheries. Mais certes il y a des hommes qui sont faits de telle sorte, qu'ils ayment mieux estre
malheureux, que de ne point estre; & languir continuellement, plustost que de mourir. Comme

si la

si la condition estoit plus heureuse, d'estre travaillé sans cesse de douleurs & de fâcheries; que de rompre pour un coup la société du corps & de l'ame, & recevoir par le trépas la guerison de nos maux: Telles sont les paroles d'Iphigénie detestant la mort.

Euripid.

*Il n'est rien de si doux, que de voir la lumière,
On doit, tant que l'on peut, prolonger la carrière.
Nul ne veut aller voir ce que l'on fait là bas.
Le cours de nostre vie, encor que malheureux,
Vaut mieux cent mille fois qu'une fin glorieuse.
Et c'est une fureur d'avancer son trépas.*

En effet c'est un instinct de Nature, auquel neantmoins la raison repugne: par ce que

Publius.

*La mort merite estre suivie,
Qui finit les maux de la vie,*

Et bien d'avantage,

Incertus apud Quint.

*La mort n'a rien de malheureux.
Le chemin de la Mort est vraiment rigoureux.*

Sophoc.

La Mort, c'est le dernier remède de nos maux.

Et veritablement la Mort n'est point mauvaise, si nous ne la rendons telle par nostre mauvaise vie. Au contraire elle est souhaitable, lors que delivrant l'esprit de la prison du corps, elle le fait jouir pour jamais d'une félicité permanente, changeant les douleurs en plaisirs, le travail en repos & en gloire: & ce, qui est inconstant & périssable, en une éternelle beatitude. Or puis qu'il faut ainsi philosopher, c'est ce que le Sérénissime Archiduc ALBERT Prince vraiment digne de l'immortalité, l'éprouve maintenant. Luy, qui a toujours vécu en homme de bien: lors qu'il a cessé de vivre, c'est alors qu'il a commencé à vivre: heureux principalement à l'heure que chacun s'estime le plus malheureux. Et quoy, cela estoit-ce mourir? non en vérité c'estoit naître. Lors qu'il a semblé nous quitter: jamais il ne fut d'avantage en soy-même. Et à qui ne servira d'enseignement, ou plutôt à qui ne relèvera le courage l'exemple d'une mort si immortelle? A quoy aussi nous arrester en terre, puis que le ciel est toujours ouvert? & pourquoy les hommes nous aggreoient-ils; n'avons nous pas Dieu pour objet de nos contentemens? cette-cy c'est la vraie vie; celle que nous menons en terre, ce n'est qu'une mort, que la secte ancienne a qualifié du nom de Maladie, de Pèlerinage, & de Mort. Que s'il n'y a point de vie en ce monde, quelle gloire, je vous prie, y peut-il avoir? C'est ce que fort à propos nous enseigne l'Empereur Marc-Aurèle: *La vie n'est autre chose qu'une guerre, & la renommée un ombly après la mort.* Et pour le dire en un mot avec Pindare: *L'homme n'est rien que le songe d'une ombre.*

Libr. 2.

Et non pas l'homme seulement, mais tous les deslins que l'homme projette en terre, parce que c'est en terre qu'il les projette. En effet qu'est-ce d'elle? le jouet & le centre de l'Univers; une tache, & une ternissure; & s'il m'est permis d'en dire d'avantage, une prison & une cloaque escartée en un meschant coin, où la nature a jetté toutes ses immondices. En un mot, la terre a esté soumise aux autres Elemens, pour estre exposée à toute sorte d'injures. Il y en a qui l'ont appelée *Vesta*, & qui ont dit qu'elle estoit ferme & stable, & soutenuë par son propre poids: mais comment? estoit-ce afin qu'elle ne soutint rien sur son dos qui ne fust inconstant, & mobile? D'autres ont creu qu'elle estoit mouvante, & qu'elle rouloit continuellement; en quoy ils ne se sont pas trompez, si nous considerons que tout ce que la terre contient, ne fait que rouler & mouvoir sans cesse; venir & s'en retourner; naître & mourir; s'élever & tomber en ruine, ce n'est qu'un: les effets de la Nature sont tels, afin que l'on ne blâme pas la Fortune seule d'inconstance. Qu'est-ce donc qu'il y peut avoir de grand sur terre, puis que la terre même est si petite? quoy de beau, puis qu'elle est si immonde? & que peut-elle avoir de permanent, puis que tous les jours elle change de forme. Pour voir sa petitesse, il faut la contempler dès le lieu où il n'y a rien que de grand, & où la suprême Bonté a arresté son trône, & son domicile: sa vilenie, il faut l'aller voir dans les sepulchres, & considerer ceux, qui ayants esté hommes, ne sont plus que terre, & que pourriture: & pour cognoître son changement, & comment elle se détruit elle-même, & s'envelit dans ses propres ruynes, il ne faut que jetter la veuë sur la révolution des siecles, & faire reflexion sur les estranges adventures, & differens personnages, qui ont esté representez sur le theatre de l'Univers: C'est le sujet de nos trophées, c'est nostre demeure, c'est là où nous tenons nostre rang, où nous établissons nos Empires, où nous bâtissons nos fortunes, où les hommes sont en perpetuelle inquietude, où nous esmouvons les guerres, même civiles, & où par nos meurtres & par nos carnages nous la rendons plus molle & plus legere. Ecoutons un peu ce qu'en dit le Stoïque: *Est-il possible que ce soit là ce point, qui se partage entre tant de nations avec le fer & la flamme? O que les limites des hommes sont ridicules! les fourmis, s'il nous est permis de leur attribuer de la raison, ne diviseraient-elles pas tout de même une petite mort en mille Provinces? lors que vous aurez mérité de vivre parmi les bien-heureux, dans les temples superbes, & eslevez des voutes empirées: combien de fois verrez vous des ar-*

Plinius, lib. 2. c. 48.

*Et si la mort n'est point mauvaise, si nous ne la rendons telle par nostre mauvaise vie. Au contraire elle est souhaitable, lors que delivrant l'esprit de la prison du corps, elle le fait jouir pour jamais d'une félicité permanente, changeant les douleurs en plaisirs, le travail en repos & en gloire: & ce, qui est inconstant & périssable, en une éternelle beatitude. Or puis qu'il faut ainsi philosopher, c'est ce que le Sérénissime Archiduc ALBERT Prince vraiment digne de l'immortalité, l'éprouve maintenant. Luy, qui a toujours vécu en homme de bien: lors qu'il a cessé de vivre, c'est alors qu'il a commencé à vivre: heureux principalement à l'heure que chacun s'estime le plus malheureux. Et quoy, cela estoit-ce mourir? non en vérité c'estoit naître. Lors qu'il a semblé nous quitter: jamais il ne fut d'avantage en soy-même. Et à qui ne servira d'enseignement, ou plutôt à qui ne relèvera le courage l'exemple d'une mort si immortelle? A quoy aussi nous arrester en terre, puis que le ciel est toujours ouvert? & pourquoy les hommes nous aggreoient-ils; n'avons nous pas Dieu pour objet de nos contentemens? cette-cy c'est la vraie vie; celle que nous menons en terre, ce n'est qu'une mort, que la secte ancienne a qualifié du nom de Maladie, de Pèlerinage, & de Mort. Que s'il n'y a point de vie en ce monde, quelle gloire, je vous prie, y peut-il avoir? C'est ce que fort à propos nous enseigne l'Empereur Marc-Aurèle: *La vie n'est autre chose qu'une guerre, & la renommée un ombly après la mort.* Et pour le dire en un mot avec Pindare: *L'homme n'est rien que le songe d'une ombre.**

Seneca lib. 1. Nat. Quæst.

mées en campagne, enseignes desployées: & comme si l'on machinoit quelque chose de sublime, voyant un Cavalier, tantost crier sur l'arrière-garde, puis tout incontinent galoper, & mettre ordre sur les asles; n'auriez vous pas sujet de vous escrier:

Je voy un troupeau noir qui se met en campagne?

Tout cela ce n'est qu'un amas de fourmis, qui travaillent dans une taupe. Que disputons nous, non plus qu'elles, sinon une petite parcelle d'un grand corps? C'est ce point où vous exercez vos navigations, où vous faites la guerre, où vous établissez vos Royaumes; & souvent si petits que vous bornez leur estendue à chaque rivage de mer. C'est au ciel où il y a des places immenses, dont l'ame jouit à perpetuité. Ce sont de celles-là, dont jouit maintenant ce PHENIX DES PRINCES, nostre grand ALBERT.

Ce Brave, qui n'a pas eu son pair en grandeur de courage: & avec qui peu de personnes ont sçu qu'est-ce que c'est d'estre Prince, qu'est-ce que c'est d'estre homme? Car homme qu'il estoit, il s'estoit déjà devestu de toute fragilité humaine, afin de se comporter envers ses sujets comme un vray Prince: afin que son corps fust en terre, & son esprit dans les cieux; pour gouverner dès là; pour accorder les Astres avec la terre, & pour apparier toutes les vertus, particulièrement la Justice, & la Pieté, à la Principauté. Et de fait puis que la Justice avoit abandonné la terre, il falloit bien l'aller chercher au ciel: & la Pieté estoit nécessaire pour escheller le ciel. Tellement que nostre bon PRINCE y est monté; & a commencé de jouir de la presence de Dieu, avant qu'il fust affranchy de la condition des hommes; de faire conte des choses éternelles, pendant qu'il administroit les temporelles: d'estre guidé par la Divinité, tandis que par son exemple il serroit de guide à ses sujets; & enfin de preferer le bien des particuliers au sien propre. Ainsi, d'autant plus Affable qu'il estoit puissant, & d'autant plus Sage qu'il estoit relevé par dessus les autres, il a contraint ses ennemis propres d'advoier, que toutes ses actions ont toujours esté irréprochables. Sa vie ayant esté si bien réglée, si juste, & si sainte; qu'estoit-ce autre chose qu'une école de vertu? Il ne commandoit pas ce qu'il falloit qu'un chacun fust; mais luy-même serroit d'exemple, pour inviter tout le monde, à bien faire; & pour bannir le vice de ses Provinces, il luy fermoit les portes de sa Cour. En un mot, ses mœurs ont esté comme des vertus: sur lesquelles, ceux qui vouloient prendre exemple n'avoient point affaire d'autre modèle pour guide de leurs volontez. Ses paroles, & ses actions, estoient plutôt Divines qu'humaines, & ont donné à cognoître aslès évidemment que c'estoit un PRINCE envoyé du ciel. En fin, sa mort n'a-ce pas esté l'image d'une parfaite vie. Aussi, ayant vécu saintement tout le temps de son âge quel sujet auroit-il eu d'apprehender la mort: & veritablement il luy estoit bien ayse de quitter les hommes, avant que d'aller à Dieu il estoit déjà affranchi de toutes affections humaines: il ne luy estoit pas moins facile d'abandonner son corps; hélas il estoit déjà à demy consumé! Que ceux-là craignent la mort, qui la rendent redoutable par leur mauvaise vie: qui parvenus à la Principauté s'imaginent de n'estre plus hommes. Un certain Arimneste interroge *quel estoit le plus grand bien qui peust arriver à l'homme?* il respondit *de bien mourir.* Mais certes personne ne meurt bien, s'il n'a bien vécu: car l'ame, comme estant sur ses gardes, entre alors en lice avec la Mort, & se rend victorieuse de ce que tout le monde redoute. La sainte vie de nostre PRINCE l'a rendu constant & invincible à sa mort: il sçavoit bien qu'il n'estoit nay que pour mourir; & se representoit sans cesse ce qu'il devoit faire nécessairement, digne vrayement de ce beau vers d'Ennius.

Apud Stob.

Il m'est indifférent, de vivre, ou de mourir.

Apud Fest.

Car, vivant, il estoit prest de mourir; &, mourant, il estoit assuré de recommencer une meilleure vie. De quoy donc nous plaignons nous? à quoy tant de souspirs & de gemissemens? Certes ce n'estoit pas mourir, de mourir en cette sorte: celui-là ne meurt pas, qui par sa bonne vie s'est rendu digne de l'Immortalité: Il vit au ciel; & ses vertus l'avoient déjà beatifié en terre. Et veritablement l'on pouvoit dire de luy:

S'il est permis à nul, pendant qu'il est en vie,

De monter au séjour des Dieux.

Cettuy seul peut entrer, en despit de l'envie,

Par la grande porte des Cieux.

La vertu l'a conduit au ciel; la maladie à la mort. La mort, s'il est permis de parler ainsi, luy a ouvert les portes du ciel. Mais quelle a esté, je vous prie, cette maladie? en vérité, estrange, & insupportable: & je ne vous la sçauois depeindre si grande, que le courage du Patient n'ayt esté encore plus grand: & lors que les douleurs ont eu recours aux fâcheries, pour l'attaquer d'autant plus violemment: elles n'ont pas trouvé en luy moins de constance. Car ce grand PRINCE, pour user tousjours d'une même moderation, & pour ne jamais rien alterer en soy, ny en son estat; ou plutôt pour témoigner, alors principalement, qu'il estoit vraiment PRINCE, & qu'il sçavoit que c'estoit de commander; il adoucissoit ses fâcheries, par le rencontre des douleurs; & ses douleurs, par le concours des fâcheries. Pensant au gouvernement de son Estat, il avoit bien

Ennius, si s'ac cadendo, de Africano: quod Lactantius examinat lib. 1. Divin. Inst.

bien astés d'occupations, & de divertissemens pour luy faire perdre la memoire de ses douleurs, au milieu des tourmens. Et quand il faisoit reflexion sur sa maladie, son seul mal estoit de ne pouvoir administrer son Gouvernement à l'egal de son desir. Si bien que, en un accident, auquel il n'est rien de si humain, que de se plaindre; pour ne point déroger à sa majesté, la violence du mal ne l'a sceu contraindre à donner le moindre témoignage de son affliction. Mais mon Dieu quelle patience! Il n'avoit quasi membré sur son corps qui ne fust tourmenté; arteres ny nerfs qui ne ressentissent quelques élans de la douleur: la goutte le tourmentoit aux mains, elle le tenailloit aux pieds, la pierre le gchennoit dans les reins; & toutes ces diverses tortures n'ont jamais peu rien diminuer de la generosité de son courage. C'est ce que vous avez veu de vos propres yeux, DOCTE TREVISE: & qui me contraint de m'escrier à haute voix, qu'ALBERT ne s'est pas moins rendu inimitable en sa maladie, qu'Incomparable en son gouvernement; si que pour fournir désormais d'exemples de Patience aux autres Princes, il suffira de mettre en jeu le Constant ALBERT. On a bien ouy dire, qu'autrefois l'Empereur Sigismond pour n'aller chercher des exemples dans une autre race, s'estoit acquis une semblable loüange, & qui sembloit surpasser celle d'un Scevole. Une tumeur bien douloureuse luy avoit causé une grande inflammation à l'un des doigts du pié; le mal le pressé, & demande ouverture: l'Empereur est content qu'on y applique le rasoir; & le chirurgien faisant l'incision, il regarda attentivement la playe, avec tant de constance, que l'on eust dit que l'on ne le touchoit point. Mais cette douleur est-elle comparable à un martyre continuel de tout le corps? La pierre qu'est-ce autre chose qu'un rasoir, qui coupe & déchire sans fin? Et la goutte, n'est-ce pas une espee de feu, qui court dans les arteres: neantmoins au milieu des plus grâds assauts de tant de tourmens, ALBERT tousiours semblable à soy-mesme, tousiours imperturbable, sans changer ny de visage, ny de parole, de meure aussi ferme & constant, pendant ses vehementes douleurs, que s'il n'en avoit point du tout. Il a montré vrayment en sa maladie quel il avoit tousiours esté. Il avoit sans doute surpassé la nature humaine. C'est icy, où, tout transporté d'admiration, vous vous escriez AMI TREVISE; & non sans raison: car, cherchant d'autres tesmoins, pour fortifier vostre creance, vous aviez eu sujet vous-mesme d'entrer en doute s'il enduroit; luy, qui a esté si Constant, qu'il ne s'est jamais voulu plaindre au milieu de mille douleurs extremes, & insupportables. Mais certes son corps tout consumé a servy de tesmoin irreprochable de ses douleurs. Se peut-il rien voir de plus admirable? nostre PRINCE a montré vrayment qu'il estoit vray Prince, ouy il a voulu que l'on cogneust le courage d'ALBERT; qui par un exemple prodigieux, a manifesté tout ce que l'on pourroit dire en faveur de la Constance: Et voulez vous voir, Messieurs, par un exemple, ce que j'aurois peine de vous exprimer par mes paroles. Voyons un peu ce brave nourrisson de la Sapience des Stoiciens, qu'Aule Gelle nous depemr, atteint d'une cruelle maladie. Taurus le Philosophe, accompagné de quelques-uns de ses amis, & entre autres de Gelle, l'estoit allé visiter, & l'avoit trouvé fort constant: & comme il ne pouvoit assez admirer une si ferme resolution; il leur a ramenteu incontinent après. Vous avez veu, leur dit-il, un triste spectacle; mais au reste fort edificatif. Vous avez veu le combat de la douleur & du Philosophe. D'un costé la violence & la cruauté de la maladie, saisissant, & tourmentant tous les membres, faisoit tous ses efforts. D'autre par la raison, & la generosité du courage tenoient bon. Il estoit tourmenté, & cependant il ne donnoit aucun signe des élans de la douleur qui l'agitoit: Il ne jettoit aucun cris, aucune plainte, & ne recognoissoit-on pas mesme aucune alteration en une seule de ses paroles: & toutefois vous avez bien peu vous appercevoir, que la vertu, & le corps, combattoient pour la possession du pauvre patient. Ce sont les paroles de Gelle: mais certes nostre PRINCE a esté plus brave que ce Philosophe. Il a combattu contre les douleurs, & si, il les avoit desjà surmontées, avant que d'entrer au combat; ou pour le moins il les a combattues & vaincues tout ensemble: non pas pour moins sentir la violence du mal, mais pour la supporter avec plus de courage. Il n'a jeté aucun cris, aucune plainte: & n'a-t-on pas mesme recogneu en luy aucune alteration en une seule de ses paroles. Mais, qui est bien davantage, il n'a pas esté possible de remarquer aucun signe de ces passions. Je me représente ce PRINCE, comme un Soleil, obscurcy par l'espaisseur des nuées: encore que ses rayons n'apparoissent qu'à peine en quelque place de la terre; il ne laisse pour autant d'estre ferein: & sa lumiere demeure aussi belle, & aussi entiere que s'il n'y avoit point d'obstacle devant. Ce Soleil, c'est le Prince; la lumiere, c'est l'ame; & les nuées, ce sont les douleurs. La douleur, chasse la serenité du corps; mais elle n'offusque point l'esprit: & l'esprit, pour ne point se laisser vaincre à la douleur, est content que le corps soit affligé, encore qu'il soit joint avec luy par une étroite union. Les forces ont donc defaillly au Courageux ALBERT, avant que de le faire desmordre de sa constante resolution. Tellement que n'ayant presque plus de vie, il en a tousiours eü assez, pour satisfaire à sa generosité. Vespasian s'est fait estimer de tout le monde à sa mort pour avoir dit qu'il falloit qu'un Empereur mourust tout debout: Et n'a ce pas esté icy un autre Vespasian? n'estoit-ce pas mourir debout, de mourir en cette sorte? Il a montré vrayment ce que c'estoit d'estre ferme, ou plutôt, ce que c'estoit de mourir, & d'estre Immortel tout ensemble. Voulez vous voir, comment il est mort? faites un peu reflexion sur sa maladie. Ce qui s'y remarque de plus admirable, je ne vous le scau-

rois mieux, ny plus brievement desdire, que par les paroles mesmes de M. ANDRE TREVISE, son medecin. Je veux donc, que tous ceux, qui prendront plaisir à ouyr raconter les merveilles du Serenissime ALBERT, sachent; qu'au plus fort de cette cruelle maladie, & au milieu de tant de douleurs insupportables à tout autre qu'à luy; jamais, chose presque hors de creance, neantmoins plus que veritable; jamais aucun cris de douleur, ou d'inquietude; jamais aucune plainte; jamais un seul soupir n'est eschappé de la bouche de ce Sage & Magnanime PRINCE: sans qu'il ait seulement donné à cognoistre par un clin de teste, ny par le moindre signe, ou tressaillement de son pauvre corps tout extenué, un seul témoignage du ressentiment de ses violentes douleurs. Son esprit victorieux: mais toutefois assiégué de toutes parts de mille cruels assauts, avec une Constance assurée, se rendoit maistre de la vie, & de la mort; du ciel, & de la terre. Que dis-je? Nostre PRINCE tout entier, ce n'estoit qu'un esprit, qui balançoit avec tant de jugement, l'importance des grandes affaires, qu'il sembloit que les loix de l'Equité, & l'usage de toutes les vertus, ne relevassent que de sa juridiction: d'où vient qu'estant doüé d'une continuelle Pieté, il estoit desjà tout divin; qu'ayant tousiours esté Patient, il est maintenant Triomphant, & qu'ayant au surplus esté toute sa vie Constant, il est à cette heure, ferme, & immuable. Certes, mesurât la grandeur & l'estendue des affaires humaines avec la Pieté, guide de toutes les autres vertus; avec la Patience, vraye compagne de la Religion; & avec la Constance, demeure assurée de la verité: c'estoit s'en aller droit au ciel à grandes erres. Mourant avec tant d'allegresse; n'estoit-ce pas derechef mespriser les Royaumes, & les magnificences de l'Empire Romain, qu'il avoit autrefois refusé? & quoy, faut-il s'en émerveiller? il avoit bien mérité d'autres Royaumes, & d'autres Empires, qui n'estoient pas en la puissance des hommes, mais en celle du Tout-puissant. O le grand jugement! O le precieux enseignement d'un Prince vrayment sage. Pour le dire en un mot c'a esté celuy d'ALBERT. Aussi avoit-il après, en gouvernant, qu'il n'estoit point de charge comparable à celle d'un sceptre. Antigonus, autrefois, lors que l'on luy offrit le Diademe, avant que de le présenter à ses temples, il le qualifia de cet Eloge. Onoble, mais malheureuse bande! *belas que si l'on sçavoit, avec combien de sollicitude, de dangers, & de miseres tu as esté tissué, l'on ne daigneroit pas se baisser pour te relever de terre.* Antigonus en verité est digne d'admiration. Mais ALBERT merite une vraye loüange: car ce que l'autre a dit, celuy-cy l'a fait, & a fait paroistre que c'estoit toute autre chose d'estre ALBERT, que d'estre Roy: & qu'il estoit plus glorieux, de meriter un Diademe, que de le ceindre. Mais il en a bien mesprisé davantage: ouy, il a desdaigné ses biens propres, & lesquels luy estoient legitiment escheus, par droit de succession. C'estoit certes estre plus grand que tous ces Royaumes-là; c'estoit estre plus grand que soy-mesme. Où estes vous, ames ambitieuses, insatiables de biens & d'honneurs? Le grand ALBERT vous apprend, de combien il est plus seant, de mespriser que de prendre, les choses, que tout le monde cherche parmy le fer & la flame; & que chacun ambitionne au peril de sa vie. Il n'est rien de si dangereux, que ce qui paroist de plus beau. Si nous en voulons croire à l'Etimologie du mot; celuy se lie estroitement qui ceint un Diademe: & celuy se rend esclave qui s'assujettit à l'Empire. Cet or que brille, & qui, par son éclat, esblouit la veüe des regardans, ne sert pas moins, de poids que d'ornement sur la teste de celuy qui le porte. Et sans doute, ceux, qui administrent un gouvernement, sont chargés d'un grand faix: Et s'y rencontre peu d'Atlas, qui ne courbent le dos, sous une telle charge; Encore moins d'ALBERTS, qui puissent soutenir la grandeur de leur fortune, & la base de leurs prosperitez, la teste levée; n'estant retenus, ny par la crainte, ny par l'apprehensio du chastimét. Qu'est-ce qui empesche de mal faire, un homme, qui peut ce qu'il veut, & qui fait les loix, sans s'assujettir à leurs cōditions: de la volonte de qui depēd le bonheur, & le malheur, de tāt de personnes? Autant de fautes que cōmet le Prince; ce sont autant de playes qu'il fait à l'Estat: il est vray que le mal luy en resulte. Autant de fois qu'il commet quelque cruauté, quelque injustice, quelque iniquité, autant de fois, que, par imprudence, ou par malice, il eschappe hors des gonds de la raison, & commet quelque chose à la volée, autant de fois il s'offense soy-mesme. O que nostre ALBERT a bien esté tout autre; qui, postposant toute sorte de biens à la vertu, n'a jamais fait aucune chose, qui n'ayt esté mesurée avec le compas de la raison! Bon PRINCE, & humain, tel qu'il estoit; il se contentoit de sa fortune, parce qu'il commandoit aux Flamans: negligant l'estendue de sa Souveraineté, au prix de la bonté de ses sujets: N'a-t'il pas voulu que sa Fortune dependist de nostre reputation, & nous rendre aussi heureux par son jugement, que fortunez par son gouvernement, puisqu'il nous a estimé par dessus toutes autres nations. Il a bien témoigné que c'estoit nostre PRINCE, parce qu'il estoit bon: en eschange, nous avons fait paroistre que nous estions à luy, parce qu'il nous avoit rendu bons, & nous avoit luy-mesme servi d'exemple. Il nous avoit dis-je rendu bons; nous, qui ne pouvions estre autres, tant pour l'inclination de nostre naturel, qu'à cause principalement que nous estions gouvernez par un PRINCE si vertueux,

Lib. 12. c. 5.
not, Artic.

Sue.

Valer Max.
lib. c. 2.
Et Stobæus

tueux. Par un **PRINCE**, sous la domination duquel, il estoit aussi doux, & agreable d'obeir, qu'il eust esté rude & extraordinaire de se faire contraindre. Car en effect, le naturel des Flamás est tel, qu'ils sont assez faciles quand on les traite amiablement: au contraire, ils ne peuvent souffrir que l'on les rudoye; pour n'estre point contrainsts, ils obeissent de leur franche volonté, & previennent le commandement par l'obeissance, afin que l'on ne croye qu'ils y sont forcez. Ainsi, suivant le temperament du lieu, ils sont assez doux & faciles, quand on leur laisse la liberté de bien faire; & ne laissent pas d'estre pleins de resolution, quand ils sont assujettis à la volonté d'autrui. Or, tous leurs droits sont bornez dans leurs bonnes coustumes, & leurs coustumes dans leurs droits: si je l'oseroy dire, c'est une espece de liberté modérée, sous le gouvernement d'un Souverain, laquelle tout le monde trouve douce: mais personne ne la tient assurée que sous la protection du Prince. Si donc, ce nom de liberté est agreable; le nom du Prince l'est cent fois davantage. **ALBERT**, vrayment, nous a bien fait cognoître qu'il estoit agreable: il a gouverné les Flamans, comme un sage **PRINCE**, il les a aimé comme un bon Pere. Maintenant, qu'il nous a quitté, il sera à jamais honoré de l'un & de l'autre tiltre. Tout le monde le pleure à cause de sa bonté; & pour le mieux honorer, chacun le regrette comme Pere. Ce bon **PRINCE** est donc encore en vie: il n'est pas mort; & à jamais il vivra dans la memoire des hommes, puis qu'il a emprunté son nom de la plus belle de toutes les vertus. O nom sublime! O nom divin! C'est le nom de **PIEUX** que tout le monde luy donne, n'ayant jamais esté autre; & pourquoy ne luy appellerions nous pas? les beaux Titres qu'il voit maintenant qu'on luy attribue, il les a mérités; & pour plus facilement produire, & mettre en oeuvre toutes les vertus, il s'est arresté à la source. Il pouvoit legitimelement porter le tiltre de Juste, de Pacifique, de Chaste, & de Magnanime: mais il en avoit un, qui les comprend tous; & d'autant plus beau, que peu de Princes se le peuvent attribuer sans flatterie. C'estoit bien la raison, qu'il empruntait son nom, de la vertu principalement, qu'il s'estoit rendu commune avec ses sujets: commune vrayment; afin qu'il fust d'autant plus nostre, qu'il s'approchoit de Dieu, se rendant neantmoins egal à tous. Certes, il ne pouvoit pas rendre ses sujets semblables à luy, s'il ne les eust rendus **Pieux**: & pour les rendre tels, luy-mesme il leurs a servi d'exemple. O **PRINCE** mille fois digne d'avoir dominé sur tant de personnes **Pieuses**! & d'avoir trouvé un peuple si prompt à ses commandemens, & si disposé à suivre ses ordonnances! Lors que le peuple a la crainte de Dieu, il ne sçait que trop le devoir qu'il a à son Prince: il recognoist assés, que c'est la pieté du Souverain, qui le rend bienheureux, & qui le rend doux & humain. Doncq; ce beau nom, que nostre **PRINCE** a mérité, c'est celui que nous luy donnons maintenant. Il l'a chery & en a fait conte, comme venant de nous, afin que nous aimassions d'autant plus ce, dont nous avions fait cas nous-mesmes. Autant de fois que nous l'appellerons **Pieux**, autant de fois nous nous ramentevrons ce qu'il a mérité de nous: & pour honorer à jamais sa memoire, avec d'autant plus de devotion; nous cultiverons cette vertu, par laquelle principalement il s'est rendu immortel, & par qui il revit dans le souvenir des hommes de bien. Il pourroit estre qu'un jour quelques Princes, de ceux qui viendront après, empruntassent ce beau tiltre d'honneur, & ne sera ce pas d'autant plus de gloire qu'il defereront au nostre? Que l'on les appelle **Pieux** tant que l'on voudra; qu'ils le soient en effect: ce ne seront point peut-estre des **Alberts**. Et, si nous voulons voir un peu dans les siècles passez, nous trouverons le Nom où la Vertu a manqué. Antioque Sedete, pour avoir favorisé les sacres des Juifs; d'ennemi, qu'il estoit s'acquit le surnom de **Pieux**; & toutefois s'estoit un Impie, & un ennemy du culte Divin. **Q** Metellé fut honoré du mesme nom par les Romains, pour avoir fait révoquer le bannissement de son pere, à forte de prieres & de larmes. Mais à la verité il estoit aussi esloigné de cet Eloge, qu'il y a de difference entre la qualité de Dieu & la condition d'un Pere. Ce mesme nom a esté aussi autrefois donné à l'Empereur Antonin: ou pour avoir empoigné son pere par la main, & l'avoir aidé à lever en presence du Senat (ce qui certes n'est pas autrement témoignage d'une trop grande pieté: celui-là estant cent fois plus impie qui ne le seroit pas, que **Pieux** en s'acquittant de son devoir). Ou, pour ne point s'arrestier aux autres petites particularitez; parce qu'il avoit decerné par-dessus tous les autres un nombre infiny des grands honneurs à l'Empereur **Adrian**. Mais tout cela, qu'estoit ce autre chose qu'une pure superstition. Souventefois aussi, dans les Inscriptions antiques, les Empereurs les plus impies du monde ont esté pour la plus part appellez **Pieux**, **Heureux**, **Victorieux**. Je ne puis me persuader aussi que l'Empereur **Louys**, fils de **Charles** d'Allemagne, ayt approché du mérite d'**ALBERT**: car encore qu'il ayt

Ioseph. Ant.
tiq. lib. xii.
Plutarch. in
Apophteg.

Auctor de
viris illust.

Capitolin.

Riccius l. i.
de Regib.
Franc.

aymé la pieté: le nom de **Pieux** neantmoins luy fut donné à cause d'une certaine douceur, qui le rendoit aimable. Ayant donc plus tost mérité celui de **Doux** & de **Clement**, il a laissé à la posterité un tiltre plus auguste & plus relevé. C'est à nostre **PRINCE** à qui il l'a laissé; c'est à nostre **ALBERT**, à qui tout le monde attribue la gloire, & le vray tiltre de **Pieux**; non par rencontre, mais d'un consentement commun. Pour moy, je croy que ce Nom luy a esté donné du ciel, que les hommes l'ont nommé **ALBERT**: mais qu'il ne faut point douter qu'il soit estimé **Pieux** parmi les Bien-heureux. Mais, mon Dieu, que le champ de ses loüanges est spacieux, quand on parle de la Pieté; il faut de necessité entrer en propos de quelques autres vertus. Je m'imagine la vie de ce **Pieux PRINCE**, qui n'est autre chose qu'une vertu, je me représente ses Conseils, ses Actions, ses Paroles & ses Oeuvres; & en somme luy-mesme, qui n'est autre chose qu'un naïf tableau de la perfection du Prince. Mais tant de merveilles meritent bien d'estre descrites plus soigneusement, & demandent plus de loisir pour les particulariser par la verité d'une histoire accomplie. Ce n'est plus icy un **Jan Jacques de Medicis**, c'est un **ALBERT**, qui ne fera jamais depeint avec trop d'avantage. Celui-là, sans doute a esté bien Grand, s'il avoit le bonheur d'estre assez connu; cestuy-cy ne peut estre assés connu, s'il n'est appelé le plus Grand, & en un mot **LE PHENIX DES PRINCES**; aussi est-il: mais particulierement par ses sujets, qui le regretteront sans cesse. Il est vray, qu'au moins ce leur sera une consolation, de lire dans l'Histoire, celui qu'ils ont perdu. Car ils apprendront par elle, à honorer, & non pas à regretter un Prince qui a esté homme, & qui devoit mourir: Un homme, qui a esté Prince, & qui devoit à jamais vivre parmi les Bienheureux.

ERYCE PUTEAN

ANDRÉ TREVISE, MEDECIN

De la Serenissime Infante.

JE vous envoie, **DOCTE TREVISE**, pour response, vostre Epistre mesme (certes du tout admirable) si ce n'est, que peut-estre l'ayant voulu manier par trop d'artifice, j'aye corrompu sa naïve beauté. Que voulez vous? je ne pouvois pas me complaire, si je ne disois le mesme que vous. Si donc vous voulez lire mon ouvrage avec plus de contentement, imaginez vous qu'il est vostre, & me l'attribuez au contraire, si vous le trouvez moins agreable. Mais, Monsieur, s'il n'y a tant de beauté au mien: vous sçavez le peu de temps que j'ay eu pour le diger, & comme je me suis precipité de le faire rouler incontinent sous la presse en sortant de ma plume. Vous ne lairrez donc, s'il vous plaist, de me faire l'honneur de le recevoir favorablement, & d'excuser les deffauts qui y pourroient estre. Adieu.

VALERE LE GRAND

LIV. III. CHAP. II.

PARLANT DE LA MORT D'EPAMINONDAS.

Ce n'est point, dir-il, la fin de ma vie; ains un meilleur & plus noble commencement: car c'est à cette heure que vostre **Epaminondas** COMMENCE A VIVRE PUISQU'IL MEURT EN CETTE MANIERE.

JACQUES FRANQUART
AU
SPECTATEUR.

Consideré que les humains ne sont qu'un jouët de la Fortune, & que rien ne demeure ferme & constant, si non ce qui a esté: Avec beaucoup de raison tiendrons pour veritable la sentence du Philosophe Solon, exprimée en ces vers d'Ovide:

*Attens le dernier jour: aux humains icy bas,
Le nom de bien-heureux vient apres le trespas.*

Mais quoy? sera donc nostre Prince ALBERT sujet à ces conditions? Telle a esté sa vie, qu'il a peu tousjours estre bien-heureux. Et de telle sorte a esté sa mort, qu'elle luy ouvrit la porte à une meilleure vie. D'autant qu'il a esté aux adversitez immobile, aux bonheurs modeste, aux armes invincible, en la paix juste, bref en tout vainqueur d'autrui & de soy-mesme; Il jouïssoit desjà de l'immortalité, avant que mourir. Et toutesfois comme si defaillant sa nature, il eust premierement monsté qui il avoit esté à jamais: mourant de telle façon, il mit la plus belle & plus convenable fin à sa vertueuse vie. Cet heur du vivant, & vie du mourant vous est icy décrite par l'industrielle main de ce grand personnage ERYCIUS PUTEANUS, Conseiller & Historiographe du Roy, sous le tiltre du PHOENIX DES PRINCES. Quant à moy, je n'ay entrepris de vous escrire: mais bien vous monstrier par figures LA POMPE FUNEBRE de mondit Seigneur & Prince. En laquelle vous verrez la grandeur de sa Cour, par tant d'Offices & Officiers particularisez de leurs noms & furnoms, par l'assistance de tant de Noblesse, Gentilshommes, Chevaliers, Seigneurs, Princes, Prelats & Evêques: Et par l'appareil des Chevaux, du riche Chariot de la Liberalité, & de la structure de la Chapelle Ardante, vous admirerez la magnificence & l'immortalité de nostre Prince. Lesquelles choses l'on ne doit pas penser estre aggrandies en ce deduit; puis qu'elles sont faites au naturel le plus qu'il a esté possible. Ains au contraire elles ont esté si admirables, qu'elles semblerent quasi inimitables. Pour à quoy satisfaire, j'ay fait briefves Descriptions dudit Chariot & Chapelle, & de quelques autres particularitez; afin que puissiez sçavoir par mes paroles, ce que ne vous ay peu evidemment demonstrier par figures.

JACQUES FRANQUART
Tot den goet-gunstigen Aenschouwer.

En-gemerckt dat het menschelijck gheslachte anders niet en is/ dan eenen kaets-bal van de wanckelbare Fortuyne/ ende datter niet vast-standigh en blyft/ dan het ghene dat voor-by is: Niet sonder reden en sullen wy voor waerachtigh houden het goet-duncken van den wysen Solon/ van Ovidius aldus uyt-ghebruyckt:

Vertoect den laesten dagh: den mensch noch kleyn noch groot,

En magh hier zyn ghenoecht gheluckigh voor de Doot.

Maet sullen wy (desen aengaende) seggen van onsen Doozuchtighsten Aerts-hertoghe ALBERTUS: Sullen wy hem oock onder-woopen desen gemeynen regel: De deughden van sijn levē hebben hem geluck-saligh ghemaect. Syn doot heeft hem geopent den in-gangh tot een beter leven. Mits dat hy was on-beroeft in den tegenspoet/ matigh in den voorspoet: in den kryghs-handel on-verwinlyck/ in de vrede rechtvaardigh/ ende eyndelyck in alles verwinner van een ieder/ ende (t welck meer is) van sy selven; over langhe genoot hy d'on-sterfelyckheyt/ eer dat hy stierf. Ende al oft hy eerst-werf in den afgangh synder nature hadde willen thoonen/ hoe-danigh dat hy dooz-gaens gheveest hadde; in sulcker maniere stervende/ heeft hy een alderschoonste ende geboegelyckste eynde gegeven aen syn deughtsaem ende Godvruchtigh leven. Dit gheluck van den lebenden/ ende leven van den stervenden Prince/ wordet A. Z. hier betoont dooz den PHOENIX VAN DE PRINCE, by den hoogh-geleerden ende wytvermaerden ERYCIUS PUTEANUS Raet ende Historie-schryver van de Koninglycke Majesteydt van Spaignien beschreven. Van mynen weghen en sal A. Z. niet besonders dooz-ghelouden worden in gheschryfte: dan alleenlyck figuerlyck vertoont Den leydt van het Uyt-vaert mijns voorsz. Heere ende Prince. waer inne A. Z. sien sal de hoogheydt ende uytneementheyt van sijn Hof/ eerst dooz de menighe van sijn Hof-gesinde/ dienaers ende diensten/ by hunne namen ende toe-namen verklaert: Ten anderen dooz de teghenwoozdigheyt van soo veel Edel-mannen/Ridders/Heerschappen/Woosten/Prelaten ende Bisschoppen. Mitsgaders sult mogen verwonderen van de sonderlinge vertierfels van de peerden/van den kostelijcken wagen ende Brandende Capelle. Alle t welck men niet en magh dencken vergroot te zyn in dese af-beeldinge; Want sy (soo veel als mogelyck was) naer het leven zyn af-getrocken. Ende voorszeker/ het was alle geliick soo wonderbaerlyck/ dat het onmogelyck scheen/de selve volkomelijck achter-volgen. Om het welck beter te doen heb ick in t kort beschreven den wagen ende Brandende Capelle met sommige bemerckingen/om A. Z. met woorden te ver Wittigen/ het gene met figueren niet ghevoeghelyck en konde bethoont worden.

ANNOTATIONS.

ENce deduit il faut noter. Premièrement que cette Pompe se doit entendre estre veuë à la fortie de la Cour; là où tous se presenterent. Desquels aucuns ne passerent pas plus avant, pour avoir autres charges, tant au Palais, qu'en l'Eglise: & autres pour leurs indispositions ne furent vus par les rues. Nous les avons neantmoins mis en leur rang & place. Et pour offer occasion de quelque different, la Serenissime Infante fit publier une liste avec cet Edict: *Son Altesse entend & ordonne, que cette liste soit ensuivie aux dits funeraillies. Declarant que l'ordre y donné, ne pourra estre tiré en consequence, ny porter aucun prejudice aux qualitez & rangs des maisons & familles de ceux y denommez. Fait à Bruxelles le 11. de Mars 1622.*

Entre les Domestiques, d'aucuns Offices furent plus d'Officiers, qu'il n'est icy remarqué. De plus il est à sçavoir: que tous les Evêques & Prelats mithrez y furent appelez, dont ceux qui comparurent, sont icy mis par figures. Les autres qui ne comparurent, tant pour leurs âges, qu'indispositions ne sont point icy notez: d'autant qu'ils ne firent leur entrée dans la ville.

Pour blasonner les armoiries des Provinces, tant aux chevaux qu'estandarts, l'on observe-ra le petit quatreau mis devant le Chariot. Horsmis ce qui s'ensuit La Cornette de couleurs, le Guidon, & l'Estandart des couleurs, n'ont point lesdites marques. Ce qui a esté fait pour n'obscurcir les couleurs quand on les illuminera. On les illuminera doncques ainsi, commençant d'en haut rouge, blanc, bleu qui sont les couleurs de leurs Altessez Serenissimes. Le Cheval de Joust fera coloré de même: la premiere bande sur la poitrine, rouge; celle d'après, blanche, puis bleuë, blanche, rouge, blanche, & la dernière bleuë, à sçavoir dessous la queue. La selle dudit cheval, bleuë. Le tout de velours en broderie. Les lances desdites pieces, colorées de bleu, celles du Penon, Guidon, grand Estandart d'armes & la Baniere, furent rouges. La croix de Bourgoigne, d'or. Les plumages des chevaux de Joust, de Bataille & d'Honneur, furent de trois couleurs fusdites. Mais les selles des deux derniers furent de velours rouge brodé d'or & d'argent. Les selles des autres chevaux furent de la couleur de la lance. Notez, pourtant que les lances des bannieres des Provinces furent peintes de la couleur du fond de la baniere; & là où le fond estoit metal, l'on peindit les lances de la plus forte couleur, qui se monstroit sur ledit metal. Et ce pour faire plus monstrer les lettres d'or, semées sur les lances. Sur chaque fer de la lance, estoit gravé une couronne dorée, selon le titre de la baniere. Chaque cheval avoit son Palefrenier, comme l'on voit au train. Le Corps fut porté par les Seigneurs de la Chambre. Mais pour la pesanteur d'iceluy, ils furent assistez & secourus par tout des Seigneurs suivans. Don Charles Columna, Gouverneur de Cambray; le Comte d'Argail Escoffois: Oneil Prince d'Utonie, Comte de Tiron, Irlandois: Don Hyacinthe de Velasco, Marquis de Belveder: Henry de Melun, Vis-comte de Gand: Don Charles Grimaldi: Herman de Merode, Seigneur de Terlon: Godefroy de Bergues, Seigneur de Stabroeck: Jean de Montmorency, Seigneur de Neufville: Don Philippe de Sylva: Don Balthazar de Gulman: le Comte de Rochefort: le Comte Jean de Nassau: Don Christoffe Colon, fils cadet du Duc de Veraguas.

Ceux du Magistrat porterent le Baldequin. Lequel estoit de drap d'or, à fleur frisé; les pantes faites de deux fortes: à sçavoir, en la longueur quatre largeurs de drap d'or frisé, fond d'argent, & trois de drap d'or, de fond rouge à fleur d'or. De même estoffe estoit le poile du liseau: à sçavoir la croix à fond rouge: le reste fond d'argent, fleur d'or frisé. Le cheval de deuil estoit couvert de velours, ayant la croix de drap d'argent à fleur d'or. Pour cela en les illuminant, il ne se faut pas servir du quarreau ja dit.

Le grand Aumofnier & le Sommelier de Cortine marchoiert aux costez du corps, combien qu'aux figures ils soient mis l'un près de l'autre. Aussi à un costé marchoit Jean Moulart, Lieutenant des Archiers, & à l'autre costé Don Martin Baron de Sommogii, Lieutenant des Hallebardiers. Car immédiatement derrier le corps, marchoiert les Illustrissimes le Noice Apostolique, & l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique: lequel representant son Roy marchoit à teste couverte, comme firent aussi les Grands d'Espagne, & les Ecclesiastiques, les autres à teste decouverte.

Les Seigneurs de la Toison, les Seigneurs de la Chambre, les Maistres d'Hostel & les Chapelains de l'Oratoire furent vestus de Lobes, qui est un habit de deuil à l'Espagnole, lequel l'on peut voir es figures.

Finalement il faut noter qu'en cette œuvre il y a plusieurs pourtraits faits au naturel.

BEMERCKINGHEN.

In het herbolgh van den Treyn staet te weten: Eerst dat den selven is gemaect al oft men hem sagh in 't upt-komen van 't Hof/al waer hem een-iegelyck betoonde. Want daer zijnder sommige geweest die niet boordier ghegaen en hebben/mits dat sy hadden andere diensten/soo in 't Hof als in de Kercke/ende sommige andere om hunne weechheyt/en onbeguamigheyt. Een wel hebben wy die op hunne behoortelycke plaetse doen gaen/al en heeft men hun overwegh niet gesten. Ende om te schouwen alle mis-verstant onder de selve/heeft de Infante eenen List doen maken/en dit bebelaten upt-gaen: Hare Hoogheydt beheet ende beveelt dat desen List sal achter volghet worden in de voorlz. Uye vaert, verklarende dat de ordre daer by gegeven niet en sal mogen getrocken worden in consequentie, noch eenigh prejudicie doen aen de qualiteyten ende plaetsen van de huysen ende gheslachten van de ghenomineerde in de selve. Ghesaen tot Brussel den 11. Meert 1622.

Daer zijn oock onder de Dienaers meer geweest dan sommige Officien dan hier geteckent staen/die om de langhepts wille achter-gelaten syn. Alle de Bisschoppen ende ghempterde Thoren syn geroepen geweest. De gene die ghelomen syn/staen al hier gesigneert/d'ander niet/om dat sy binnen de Stadt niet ghelomen en syn. Om de wapenen van de Provincien te schilderen met hunne behoortelycke kleuren/soo op de peerden als in de banniers/sal men gade staen de teekene van dien/staende aen den wagen. Idt-genomen 't gene hier volghet. De Cornette van kleuren/den Guidon ende Standaardt van kleuren en syn niet geteckent in de boorsz. maniere/om dat in 't schilderen de kolerie niet en soude verdoost worden. Waer men sal die schilderen d'opperste root/'t midden wit/ende beneden blauw/de welcke syn de kleuren van hunne Hoogh. Het Peert van Cournoy oft Chebal de Joust van ghespoken/beginnende op de boest/root/daer naer wit/boorz/blauw/dan wit/andermael root/daer naer wit/ende 't laetste komde onder den steert blauw. Den sadel is blauw/ende alle 't kleedt van sluweel ghebondert. De lantien van de boorz. Denels syn blauw/ende die van het Penon/Guidon/groote Standaardt van de Wapen/ende de Baniere syn root. Het Bourgoens kruys is goudt. De pluymen van de Peerden van Cournoy/van Oorloghe/ende van Gere/waren van die dyp boorz. kleuren: De sabels van dese twee laetste peerden waren van root sluweel geborduert met gout ende silber. De sabels van d'andere Peerden waren van 't kolerie bā de lantien. Dus weet dat elcke lantie van de Provincien was geschildert van 't kolerie bā de gront des Wapens: en daer den gront metael was/soo wirt de lantie geschildert met 't kolerie dat op 't boorz. metael in de Wapenen meest upt-stack. 't Welck gedaen wort om meer te laten sien de goude letters die hier ende daer op de boorz. lantien stonden. Op het pfer van de lantie was gesneeden ende vergult de kroone van elcke Provincie. Naer elck Peert volghde eenen Palefrenier/soo men siet in de Figuren. Het lichaem is gesigneert gheweest by de Heeren van de Kamer. Van om de zwaerte wille hebben hen onderstaet ghesaen by heeren/dese naer-beschreben Heeren: Don Charles de Columna/Gouverneur van Kamerpech. Den Graef van Argil/Schot. Oneil Prins van Utonie/Grabe van Tiron/Arche. Don Hyacinthe de Velasco/Marguis van Belveder. Hendrick de Melun/Vis-comte de Gand. Don Philippe de Sylva. Don Balthazar de Gufman. Don Charles Grimaldi. Herman de Merode/Heer van Terlon. Godefroy de Bergues/Heere van Staebroeck. Jan de Montmorency/Heere van Neufville. Den Grabe van Rochefort. Den Graef Jan van Passou. Don Christoffel Colon/Sone van den Hertog van Veraguas. Den Magistraet droegh den Hemel/wesende van goude laken/de bloem ghesfriseert. De panden waren tweederley/te weten in de lenghe vier breedden van goude-laken ghesfriseert den grondt silber/ende dyp breedden van goude laken den gront root/de bloem gont. Van gelijckelike stoffe was het Daer-kleet/te weten/het kruys den gront root/ende de reste den gront silber/de bloem van gont ghesfriseert. Het rouw-peert hadde een kleedt van sluweel wiens kruys was silbere laken/de bloem van gont. Ende daerom moet men toe-sien in 't verlichten/want daer toe niet en dienen de reet-kenen op den Wagen gemaect. Achter het Lijch/op bepde zijden gonghen den Opper-Weemoessenier ende Sommelier van de Gordyn/al is 't datse om redenen neffens een geteckent staen. Oock gingen op bepde zijden Jan Moulart/Lieutenant van de Archiers/ende Don Martin Baron van Sommogii/Lieutenant van de Hallebardiers. Want d'eerste achter het Lijch gonghen de Doozuchtigste Puncius Apostolicus/ende den Gesant van Syne Majestept. Den welken als Stadt-houder van synen Koningh gongh met gedeckten hoofte. Van gelijcken gongen gedeckt de Groote van Spaignien ende de Geestelijcke. Alle de andere blootg-hoofte. De Heeren van den Wiese/de Heeren van de Kamer/de Hof-meesters ende Capellanen van 't Oratorie/hadden aen een seker Spaens rouw-kleet/gheheeten Lobas; alsoo men mercken kan aen hunne signen. 't En laetsten staet te bemerken/dat hier vele conterseptselen naer 't leven komen.

NARRATION.

LE treizième de Juillet l'an 1621. le quart après midy, il plut à Dieu d'appeller en sa gloire, nostre Prince ALBERT. Pourquoy l'on donna ordre par toutes les Eglises de la Ville, de sonner les cloches à mort, par trois fois le jour, une heure durant. Ce qui se continua l'espace de six semaines. Le corps fut mis en la grande Chapelle de la Court, habillé d'un habit de Cordelier, selon l'ordonnance, qu'il avoit donné en son vivant. En tel estat il fut veu d'un chacun, sous un baldequin de drap d'or, l'espace de quatre jours. Lesquels finis, on le ferma dans un cercueil de plomb; & on le transporta dans la petite Chapelle desous la sacristie. Auquel lieu il reposa jusques à l'onzième jour de Mars de l'an suivant. Ce jour on le remit en la grâde Chapelle, en présence des Seigneurs de la Chambre. A trois heures après midy l'on fit les Vigiles: y assistants les Illustissimes & Reverendissimes le Nonce du Pape, Archevesques, Evêques, Prelats, Ambassadeur d'Espagne, Seigneurs de la Toison, du Conseil d'Etat, Privé, Finances, Chancellerie, Chambre des comptes, Magistrat de la Ville, & autres. La chapelle estoit tendue de deuil, ornée de blasons à l'entour. Le liseau estoit couvert de drap d'or: estants à costé les bancs garnis en mesme maniere, que sera dit en la description de la Chapelle Ardente. Le dict liseau posoit sur un piedestal ovale, fait à six pans de montées distinguées les unes des autres par six piedestaux qui soustenoient grands chandeliers d'argent, portant cierges garnis de blasons. Et autre part il y avoit force luminaires. Au dessus pendoit un dais ou ciel de drap d'or; les cordons duquel estoient couverts d'une pyramide entourée de deux rameaux de palme & de laurier. Le tout doncq estant prest pour la pompe funebre: Le douzième dudit mois du matin, le Roy d'armes fit assembler toute la Noblesse dans la Cour, & les Ecclesiastiques dans la Chapelle & Eglise de Coudenberghe. L'ordre estant donné pour sortir: Premièrement d'un pas tard commencerent à marcher deux Officiers de la Cour, montrant le chemin du deuil. Ceux-cy suivirent les Sermens de la Ville: Celuy de S. Michel, ayant pour haut-doyen Philippe Olimart, & pour Roy Henry Govarts: Celuy de S. Christofle ayant pour haut-doyen Jean Gheerts, & pour Roy George Crabbe: Celuy de S. George ayant pour haut-doyen François de Kerckhove, & pour Roy Thierry Godtsfrucht; Celuy de S. Sebastien & Anthoine ayant pour haut-doyen Arnold Ingels, & pour Roy Gille de Donckere. Après eux suivit le grand Serment, dont la Serenissime Infante est Reine perpetuelle, & avoit pour doyen Jacques de Bastoingne. Ces serments trainoient leurs armes & enseignes noires, avec fifres & tambours couverts de deuil, & de blasons de son Altesse. Ceux-cy furent suivis du Maître des Ceremonies de sainte Goule, qui conduisoit quatre cent pauvres, vestus de drap noir de la part de leurs Altesse, avec des chapperons de deuil, portans en main une torche allumée, garnie de deux blasons. Ces pauvres furent suivis de deux Chapellains de la Court. Et après eux suivit un bastonnier ou Vergier avec les ordres Mendians, ayants en main un cierge jaune allumé. A sçavoir, les Peres Minimes en nombre de 40. ayants pour Correcteur P. Augustin Boyenval, & pour Provincial P. Bernard Demontherot. Après eux les Capucins en nombre de 55. & avoient pour Gardien P. Thomas Teneramundanus. Les peres du tiers ordre de S. François, dicts Bogaerden, en nombre de 56. avec leur Supérieur P. Chrestien Kievits, & General P. Gerard Anthoine. Les peres Augustins en nombre de 130. ayants pour Prieur P. Jean van den Brande, & pour Provincial P. Jean Aughemius. Les Peres de S. Dominicq en nombre de 106. avec leur Prieur P. Pierre Malpe, & Provincial P. Jean des Loix. Les peres Carmes en nombre de 116. dont estoit Prieur P. Lactance Menni Romain. Les peres de saint François (dicts Cordeliers) en nombre de 88. avoient pour Gardien Pere François Paludain. Après les Ordres Mendians, suivirent les Ecclesiastiques des Paroisses: & premierement ceux de S. Catherine, ayant pour Pasteur Silvester Verhaghen, Licentié en Theologie, & doyen de la Chrestienté à Bruxelles. Ceux de S. Nicolas avoient pour Pasteur Gille d'Estrix Licentié en Theologie. Ceux de S. Guery avoient pour Pasteur Vitus Henrici, ne chemina pas: Mais en sa place alloit Lambertus van der Meulen. Ceux de l'Eglise nostre Dame dit la Chapelle, avoient pour

Pasteur

VERHAEL.

IN l'jaer 1621. den 13. Juli heel op den middagh heeft het Godt beliest tot hem te roepen onsen ghenadighsten Prince ALBERT. Dus wirt terstont laet ghegheben in alle kercken / de doot-kloeken te luden d'p-mael 's daeghs: Ende dat eicke repse een ure ghedurende. 't Welck achter-volgt is ghelweest ses weken langh. Het lichaem van den Artich-Hertoghe (naer-boighens syn bevel) is in Winder-broeders klederen in de Kapelle van het Hof / vier dagen langh ten rchoon ghelept / onder eenen Hemel van goude laecken. Paer de welcke 't selve gestoten is geweest in een loote kiste / ende gelept in een kleyn Kapelken onder de Sacristye aldaer. Ende heeft daer gerust tot den elfsten dagh Meert van 't volgende jaer. Als wanneer 't selve weder ghelept is in de voorsz. groote Kapelle / in de teghenwoordighept van de Heeren van sijne Kamer. 't En d'p uren naer den noen warden aldaer gesongen de Vigilien: Alwaer doer ter tyd by waren de Doochtichste ende Eer-weerdighe den Puncius Apostolicus / Artich-Bisschoppen / Bisschoppen / Abten / den Ghesant van Spaignien / de Heeren van het Vlieg / van den Raedt van Staeten / Secreten Raede / Financien / Canceirpe / Reken-kamer / Magistraet van de Stadt / ende andere. De voorsz. Kapelle was met rouw behanghen / ende roudt om met de blasoenen van sijne Hoogheyt. De Vane was gedeckt met een kleet van goude laecken: staende neffens haer de schabellen / soo ende gelijck die verklaert sullen worden in de Brandende Kapelle. De Vane was gheset op een ovael piedestael hebben: de ses op-ganghen / van malkanderen geschepten by ses piedestaelkens elck op-houdende eenen grooten silveren handelaer / ende wasse heerse / behanghen met de blasoenen. Elders was oock menighe van licht. Voben de Vane hongh eenen Hemel van goude laecken: de hoorden van den selven waren bedeckt onder eenen Pyramide / de welcke omringhet was met twee tacken / eenen van Lanturier / ende eenen van Palme. Dus alle dinghen bereydt wesende tot het Wt-baert: den twelfsten van de voorsz. maent dede den Hof-d'armes 's morgens vroegh vergaderen allen den Edeldom in het Hof: ende de Gheselscheyt eens-deels in de groote Kapelle / eens-deels in de kercke van Koudenberghe. Het trecken gegeven zijnde van voorsz. te trecken: Soo hebben daer voorsz. ghesaen twee Dienaers van 't Hof / beginnende met eenen stillen pas den rouw te leyden. Hun volghden de Gulden van de Stadt. Eerst de Schermers-Gulde / waer van Ober-deken was Philips Olimart: ende Koningh / Hendryck Gobaerts. Hun volghden de Colouberiers / met hunnen Deken Hans Gheerts / ende Koningh / Joys Krabbe. Daer naer S. Joys Gulde / hebbende voorsz. Deken François de Kerck-hobe / ende voorsz. Koningh Dierick Godts-vrucht. Paer hun den Hant-boogh-gulden / hebbende voorsz. Deken Aert Enghels / ende voorsz. Koningh / Gielis de Donckere. De laetste was de Groote Gulde / waer-af onse genadighe Princeesse Erf-Koninghinne is / hebbende voorsz. Ober-deken Jaques de Bastoingne. Dese Gulden gonghen met sleppende Wapenen / met zwerre Wendelen / Trommelen ende ppen met rouw behanghen / op-hebbende het blasoen. Hun volghde den Ceremonie-meester van S. Goedelen / leydende 400. arme Wang / in zwerre laecken ghekleedt van 't Hof-weghen / met zwerre kappunnen op 't hooft / ende toitsen met Blasoenen in de handt. Daer volghden twee Cappelanen van 't Hof / met eenen traep-drager: Ende naer hun de biddende Oudens / elck met een wasse heerse. In den eersten de Minimen in getal 40. hebbende voorsz. Correcteur P. Anthoon Vopenbal / ende Provinciael P. Bernaert Demontherot. De Capucinen in ghetal 55. hebbende voorsz. Guardiaen P. Thomas Teneramundanus. De Bogaerden 56. hebbende voorsz. Obersten P. Christiaan Kievits / ende Generael P. Geeraert Anthoon. Die van S. Augustyn in ghetal 130. hebbende voorsz. Prioor P. Jan van den Brande / ende Provinciael P. Jan Aughemius. De Predich-heeren 106. hebbende voorsz. Prioor P. Peter Malpe / ende Provinciael P. Joannes de Loir / Doctoor inder Godthept. De Woutwen-broeders in ghetal 116. hebbende voorsz. Prioor P. Lactantius Menni van Roomen. De Winder-broeders waren in ghetal 88. hebbende voorsz. hunnen Guardiaen

Pasteur David van Mauden Licentie es droicts. Le Chapitre de sainte Goule, & tout ce qui suivit après, est demonstree par figures. Tellement qu'il ne reste maintenant, qu'à vous dire que la grande sale, la Cour du Palais & les baillies de la Cour furent tendues de deuil. Le Magistrat fit le long du chemin tendre de deuil les maisons des Bourgeois, y attachant les blasons de son Altesse: Et fit planter des baillies noires, depuis la Cour en bas par la Poissomerie outre la Senne, & de là par le Pont des Monnoyeurs en montant jusques à l'Eglise; lequel chemin fut tout couvert de paille. Au bout de ces baillies, depuis le coing de la rue d'Heetegat, jusques à la porte de l'Eglise, ledit Magistrat fit faire un grand pont, élevé par dessus les montées, large de vingt pieds, fort & puissant, pour y commodement passer la pompe. L'Eglise par dedans, mesmement le pavé, estoit couvert de deuil. Les tendures estoient bordées par enhaut, d'un largeur de velours noir garny de blasons, & grande quantité de chandelles de cire jaune. Mesmement entre les piliers de la Nef sous les arcures, furent fait de grands AA. couronnez de la couronne Archiducal, & garnis de cierges jaunes. La nef fut separée des asseintes par un appuy de planches, garny par enhaut de fers pointus, pour empêcher l'entrée au peuple. L'Autel estoit erigé contre l'oxal, & y celebra l'illustissime Archevesque de Malines Jacques Boonen, assisté de l'Abbé de Parck Joannes Drusus comme Diacre; & de l'Abbé de S. Aubert à Cambray Nicolas Beharel comme Soub-Diacre. Le Reverend Prelat d'Orval Bernard de Montgaillard dit l'Oraison funebre, laquelle achevée les Chevaux furent menez à l'Offertoire, en mesme Ordre & par ceux qui les avoient menez à l'Eglise. Ceux qui portoient les bannieres, en passant devant le corps, les inclinèrent en signe de reverence; & venus à l'autel en firent autant au Celebrant: Lequel les touchant de la main, elles furent dressées à costé de l'autel. Les pieces d'honneur furent semblablement offertes, & remises chacune en sa place. Cependant l'on celebra par les autels de l'Eglise, infinité de Messes de Requiem. La grande Messe achevée, furent faites plusieurs prieres & ceremonies autour du corps. Les Evêques de Ruremonde, d'Anvers, d'Ypre & de Namur, s'affirent aux quatre coings de la Chapelle Ardente, y disant les Oraisons & prieres accoustumées. Les Seigneurs de la Chambre, qui avoient porté le Corps, s'en chargerent, & le porterent en la Chapelle du S. Sacrement de Miracle. Au milieu de laquelle s'arrestèrent, dessous un daiz de velours noir, armoyé comme le frontispice de l'autel. Là furent ostez les couverts ja dits: & par après le Corps porté jusques dedans la Cave de pierre blanche, apprestée devant l'autel. On y devala le Corps enfermé dans la caisse de plomb, & icelle dans une autre de bois, fourrée de velours passémenté d'or. Lesdits Seigneurs de la Chambre y descendirent, suivis de l'Archevesque & ses Ministres, & le mirent sur une grille de fer. Tout le service finy, (qui dura du matin à huit heures, jusques au soir à sept heures) chacun se retira. Et ce fut une chose notable, que ce jour-là fut si serain, (encores que plus de huit jours auparavant il n'avoit cessé de pleuvoir jusques à onze heures de la nuit precedente) que l'on n'eut seu desirer micux. Ce que neantmoins ne dura que jusques à la fin du Service, commençant derechef à pleuvoir.

... de la Cour en bas par la Poissomerie outre la Senne, & de là par le Pont des Monnoyeurs en montant jusques à l'Eglise; lequel chemin fut tout couvert de paille. Au bout de ces baillies, depuis le coing de la rue d'Heetegat, jusques à la porte de l'Eglise, ledit Magistrat fit faire un grand pont, élevé par dessus les montées, large de vingt pieds, fort & puissant, pour y commodement passer la pompe. L'Eglise par dedans, mesmement le pavé, estoit couvert de deuil. Les tendures estoient bordées par enhaut, d'un largeur de velours noir garny de blasons, & grande quantité de chandelles de cire jaune. Mesmement entre les piliers de la Nef sous les arcures, furent fait de grands AA. couronnez de la couronne Archiducal, & garnis de cierges jaunes. La nef fut separée des asseintes par un appuy de planches, garny par enhaut de fers pointus, pour empêcher l'entrée au peuple. L'Autel estoit erigé contre l'oxal, & y celebra l'illustissime Archevesque de Malines Jacques Boonen, assisté de l'Abbé de Parck Joannes Drusus comme Diacre; & de l'Abbé de S. Aubert à Cambray Nicolas Beharel comme Soub-Diacre. Le Reverend Prelat d'Orval Bernard de Montgaillard dit l'Oraison funebre, laquelle achevée les Chevaux furent menez à l'Offertoire, en mesme Ordre & par ceux qui les avoient menez à l'Eglise. Ceux qui portoient les bannieres, en passant devant le corps, les inclinèrent en signe de reverence; & venus à l'autel en firent autant au Celebrant: Lequel les touchant de la main, elles furent dressées à costé de l'autel. Les pieces d'honneur furent semblablement offertes, & remises chacune en sa place. Cependant l'on celebra par les autels de l'Eglise, infinité de Messes de Requiem. La grande Messe achevée, furent faites plusieurs prieres & ceremonies autour du corps. Les Evêques de Ruremonde, d'Anvers, d'Ypre & de Namur, s'affirent aux quatre coings de la Chapelle Ardente, y disant les Oraisons & prieres accoustumées. Les Seigneurs de la Chambre, qui avoient porté le Corps, s'en chargerent, & le porterent en la Chapelle du S. Sacrement de Miracle. Au milieu de laquelle s'arrestèrent, dessous un daiz de velours noir, armoyé comme le frontispice de l'autel. Là furent ostez les couverts ja dits: & par après le Corps porté jusques dedans la Cave de pierre blanche, apprestée devant l'autel. On y devala le Corps enfermé dans la caisse de plomb, & icelle dans une autre de bois, fourrée de velours passémenté d'or. Lesdits Seigneurs de la Chambre y descendirent, suivis de l'Archevesque & ses Ministres, & le mirent sur une grille de fer. Tout le service finy, (qui dura du matin à huit heures, jusques au soir à sept heures) chacun se retira. Et ce fut une chose notable, que ce jour-là fut si serain, (encores que plus de huit jours auparavant il n'avoit cessé de pleuvoir jusques à onze heures de la nuit precedente) que l'on n'eut seu desirer micux. Ce que neantmoins ne dura que jusques à la fin du Service, commençant derechef à pleuvoir.

MA

H

AN-

diaen P. Franciscus Paludanus. Paer dese bid dende Ordens volghden de Gheestelicheit van de Prochien/ elck achter hunnen Hoep-drager. Erst die van S. Catharine/ waer van Pastoor was Heer Silvester Verhage/ Licentiaet in der Godtheit/ ende Landt-Deken tot Brussel. Die van S. Nicolaes Prochie hadden voor Pastoor Heer Gielis Estrit/ Licentiaet in der Godtheit. Die van S. Gueric/ waer af Pastoor was Vitus Henric/ maer mitds syne ghewoonelike siechte ende indispotie/ gongh in syne plaetse Heer Lambert hander Meulen. Die van onser L. Vrouwe Kapelle/ wiens Pastoor was Heer David van Mauden/ Licentiaet in de Rechten. Het Capittel van S. Goedele; ende alles datter volghde/ wort figurelyck beghoont. Soo datter anders niet te seggen en valt/ dan dat de Sale van't Hof/ de plaetse ende baillien waren behangen met zwert. De hupsen langhs den wegh waren door bebel van den Magistraet/ oock met rouw behangen/ ende daer op ober al wapenen van syne Hoogheyt. De selve Magistraet hadden doen setten zwerte stakersels van het Hof nederwaerts langhs de Visch-mercat ober de Senne/ ende weder op waerts langhs 's Munterg-hugghe tot de Kercke toe. Dese wegh was met stroo ghestroopt. Op d'epnde van dese stakerfels/ beginnende van aen 't straetjen (geheeten het Heetegat) tot teghen de Kercke/ hadde den selven Magistraet doen maken eenen Brugghe boven de trappen/ heet wesen de 20. boeten/ soo dat de peerden ende den leydt van het Wit-baert ghemackelick kost over passeren. Het binnenste van de Kercke/ oock den bloer/ was met zwert bedekt. Het bovenste eynde van de behanghsels hadde eenen boort van een hert zwert sluweel/ ende daer op hongen de blasoenen van syne Hoogheyt. Tusschen de Pileeren onder de boghen/ stonden groote AA. gekroont met den Ketsch-Hertoghs kroone/ ende waren ghehult met wasse kersten. Den middelsten beuch van de Kercke was af-gesluit met berderg/ op-hebbende pferen pinnen/ om te beletten den in-gangh ende op-klommen van't volck. Den Altaer was op-gericht tegen de Hoog-saet/ ende aldaer dede den Doozlichtighsten Ketsch-Bischop van Mechelen Heer Jacob Boonen de Misse/ hebbende voor Diaken den Gerw. Heer Jan Drusus Abt van Perck/ ende voor Sub-diaken den Gerw. Heer Nicolaes Beharel/ Abt van S. Aubert tot Camerijck. Den Gerw. Heer Bernaert de Montgaillard Abt van Orval/ hadde een schoon Oratie in't Francois. Paer de welcke werden ten offer gelept alle de Peerden/ in de selve orde dat sy langhs den wegh ghegaen hadden/ by die Edel-mannen die gelept hadden. De Edel-mannen die de Dameren droeghen/ volghden de selve niet de pointe ter aerden in 't boort-hp gaen van't Lichaem. Ende deden van gelickten komende aen den Altaer/ alwaer die naer dat henden Prieester ontfangen hadde/ werden neffens den Altaer geset. De andere stucken van Gere zyn oock ge-offert geweest/ ende weder gelept op hunne eerste plaetse. Daer-en-tusschen werden aen d'andere Altaren in de boortz Kercke/ Missen gedaen voor de Ziele van syne Hoogheyt. Paer de Misse/ zyn daer vele ceremonien ende bedingen gedaen ober het Lichaem. De Bischoppen van Ruremonde/ Antwerpen/ Ypre/ ende van Namur/ zyn neder-geseten op de vier hoeken van de Brandende Kapelle/ doende de gewoonelike bedingen. Daer naer hebben de Heeren van de Kamer het Lichaem ghebragen in den Choor van't Hooghlt. S. Sacrament van Mirakel. Alwaer dat sy hebben stille gestaen onder eenen Hemel van zwert sluweel/ berciert met blasoenen van syne Hoogheyt/ gelijk oock was den Altaer: Ende aldaer is het Waer-keet af-gedaen. Ende 't Lichaem gesloten wese in de loote kiste/ ende die noch in eene andere houten kiste met sluweel gheboedert/ ende met gont geboort/ is ghebragen by de Heeren als-bozen in den Kelder/ die boort den Altaer van witten-steen ghemietst was. Ende den Ketsch-Bischop met syne boortz. ministranten is hen gevolgt/ ende hebben het Lichaem geset op eenen pferen rooster. Den Dienst 't en eynde gekomen zijnde/ naer dat hy geduert hadde van 8. uren 's morgens tot 7. uren 's avonts/ heeft hem elck een beretrocken. Ende 't was om boort wat wonders te bemerken/ dat het als-doen soo schoonen dagh was/ als-men soude hebben moghen wenschen; Al was 't saken/ dat het acht daghen langh tot den elf-uren in den nacht te-bozen/ niet en hadde op-gehouden van regenen/ ende dat het/ soo haest den Dienst gedaen was/ weder begonst te reghenen.

BE-

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE ARDANTE.

LA Chapelle ardante erigée dans la nef de l'Eglise de S. Goule, entre l'autel d'icelle, & de celui de nostre Dame: estoit de forme octogone prolongée, comprenant en longueur 28. & en largeur 24. pieds. De maniere que à chaque costé, il y resta huit pieds de large ou environ, fait en portaux, servants de passage aux chevaux pour aller à l'offertoire. L'Ichnographie estoit croisée de quatre montées, dont les deux correspondentes à la porte & chœur, avoient neuf degrez: les autres deux laterales avoient sept degrez: faisant cinq pieds de hauteur, jusques au plancher quarré non equilateral: sur lequel reposoit le cercueil. Les espaces entre ces montées, estoient enclos entre deux colonnes de bois cannelées, d'œuvre Ionique composées. Les pedestaux desquelles en la face extérieure estoient peints de plus remarquables evenemens en la vie de son Altesse defuncte: comme furent aussi les espaces entre lesdites stylobates. Les costez des stylobates estoient peints de despoilles d'armes ou trophées. Le tout fort ingénieusement peint en huile, de couleur d'airain; en mesme ordre que cy-apres en la planche 2. sera montré. Au dessus de ces espaces, il y avoit des niches peintes par dedans en coquilles, & dorées. Desous ces niches il y avoit de tablettes, avec leurs moulures ornées de mesme; auxquelles estoit escript le nom de la Vertu que l'on voyoit dedans lesdites niches. Ces figures estoient faites de relief, imitant le marbre blanc, ayant chacune d'icelles la hauteur de sept pieds & demy. Les Vertus susdites estoient, à sçavoir vers la porte à la main droite, la **P**IÉTÉ: à la gauche, la **M**AGNANIMITÉ: vers le chœur à la main droite la **S**A G E S S E: à la gauche, la **C**LEMENCE. Les Chapiteaux des Colonnes & les bases d'icelles estoient argentées. Lesquels chapiteaux avoient pour roses des testes de morts ailés faisant de leurs ailes les volutes d'iceux. Les Architraves, frises & cornices (blanchis en maniere de pierre, & dorés es lieux convenables,) soustenoient par dessus desdites montées quatre arcures, faisant une voute croisée. Cette voute estoit remplie de plusieurs parcs noirs, ayant chacun une rose de relief dorée, jusques au nombre de quatre cent. La dite Chapelle au dedans estoit tendue de velours noir; en haut orné de douze blasons de son Altesse, & plus bas des quatre quartiers faits en broderie. Au milieu de ladite voute fut mis un daiz ou ciel de drap d'or, frangé d'or, pendant au dessus du Cercueil. De chaque costé du cercueil il y avoit un bancq couvert de velours noir. Sur celui de la main droite sur un cussin de drap d'or, gisoit l'espée, & le chapeau du **S. E S P R I T**, jadis luy envoyé du Pape **C**LEMENT VII. De l'autre costé le sceptre & l'espée de Justice. Le cercueil estoit couvert de drap d'or, ayant la croix de drap d'or au fond rouge. Au chevet du cercueil, sur un cussin de drap d'or, gisoit la couronne Archiducal; au milieu, le Collier de la Toison d'or: & aux pieds, la cotte avec l'estoc d'armes. Aux deux costez des degrez brûloient quarante & huit grands flambeaux, ayant chacun deux blasons. Aux quatre coings de la Chapelle, estoient quatre grands Chandeliers peints en couleur d'airain, ornés de testes de Lions & de frutages argentés; soustenant chacun un cierge allumé de douze livres, guarney de deux blasons. A ladite Chapelle (comme dit est) estoient attachez quatre pourtaux, deux regardants la porte, & deux vers le chœur. Au dessus de chacun desdits arcs, s'élevoit le blason de devise argenté. Ces blasons s'appuyoient sur une mensule Ionique; à laquelle d'un bout estoient attachez des escharpes noires au lieu de festons, finissant l'autre bout avec un nœud sous les testes de morts, qui estoient des costez desdits blasons. Au dessus desdits arcs & blasons, suivait la mesme cornice, qui finissoit le premier ordre de la grande machine. Et sur icelle cornice il y avoit un pedestal contenant l'inscription de la Vertu posée sur le mesme pedestal. Qui furent vers la porte à la main droite, la **P**RU DENCE: à la gauche, la **V**ICTOIRE: vers le chœur, à la droite, la **N**O B L E S S E: & à la gauche, la **L**I B E R A L I T É. Ces figures faites en bossé, avoient neuf pieds de haut. Le deuxiesme ordre de ladite machine, consistoit en huit pilastres composés, mis au dessus des colonnes d'enbas; mettant entre eux les quatre grandes arcures. Sur les quatre pans droicts, il y avoit un grand tableau peint en pierre de touche, soustenu d'une teste de mort ailée: & au dedans, un Epitaphe à lettres d'or: exprimé en la planche numero 2. Au dessus desdits tableaux estoit la frise, qui soustenoit un grand escu d'œuvre relevé, doré & argenté; aux armoiries de son Altesse. Les pans de costé entre ces pilastres occupoient quatre niches ornées d'une coquille par dedans: ayants chacune une Statue semblable aux autres, longue de neuf pieds. A sçavoir vers la porte à la main droite, estoit la **L**U S T I C E: à la gauche, la **P**A I X: vers le chœur à la droite, la **F**O R C E: à la gauche, la **A**T T E M P E R A N C E. Aux pieds des

BESCHRYVINGHE VAN DE BRANDENDE KAPELLE.

DE acht-hantighe Brandende Kapelle / ghestelt in den beuck van **S. Goedele** hercke tusschen de Kutarren van onse **L. Vrouwe** ende **S. Goedele** / begreep in de lenghde 28. voeten / ende in de breedde 24. Soos datter over elcke zyde ontrent acht voeten bleven ghemaecht als portaelen / waer dooz men de peerden ten offer leydde. De Ichnographie ofte grondt wierdt ghekrupst met vier op-gaende trappen; waer-ban de twee ter poorten ende choor-waerts / waren van neghen terden / innig begrepen den boordesch; d'ander van seben; c'samen brenghende de hooghde van vyf voeten / om te komen op het vier-hantighe langhwoyghig pancel daer de Baere op wierdt gestelt. Tusschen dese vier trappen / quamen vier spatien / elck beset met twee houtte geranaleerde oft geboorde kolommen Ionico composito / hebbende hun stylobaten oft piedestaten; op de welcke geschildert waren op den boorsten pandt / sommige van de gedachtwerdighste geschiedenissen in het leven sijns Doozluhtighste Hooghhepts. Sulcx was oock geschildert op de boorsts. spatien; ende op de 32. panden van de stylobaten / alderleste spalten oft tropheën van Wapenen. Alles seer konstigh geschildert met olie-verf koper-s-gelwys / gelijck hier naer in de tweede plate by ordze gheteekent staet. Doven elcke van de boorsts. spatien tusschen de kolommen / stonden vier niches van binnen gheschildert met schelpen / ende rondomme met gout gecircert. Onder elcke quam een forme van Epitaphie met sijne leyden oock gecircert met bergulsel / bescreven met den naem van de Deught die binnen de niche stondt. Welcke deughten waren in statuen berheben / elck hoogh seben voeten ende eenen halben. Ende waren dese. Ter poorte waerts op de rechte zyde Godvruchtigheydt: ter sincker zyde Grootmoedigheydt: 't En Choorwaerts ter rechter zyde Wysheydt: ende d'ander ghenadigheydt. De capiteelen van de boorsts. kolommen ende hunne krollen / waren de bleughelen van doods-hoofden die in plaetse van roosen aen de selve Capiteelen dienden. Welcke Capiteelen (als oock de basen) waren versilbert; d'Architraben / frisen / ende coznissen / steenwys gelwit / ghechireert met bergulsel / doegen hoben de trappen vier bogen; dewelcke van binnen maechten een kruys-welstel / dat gechireert wirdt met zwerte percken / gekult met vier-hondert berheben bergulde roosen. De Kapelle Ardante was van binnen bekleedt met zwert sluweel / daer-hoben ghechireert met twelf blaoenen van spue Hooghhept / ende nederwaerts met de vier quartieren gheboorduert. In 't midden van 't boorsts. welstel hongh eenen Hemel van goude laken ghechireert met goude frennien / 't welck ober de Baere quam te hanghen. Reffens de Baere stont op elcke zyde een hooge schabelle met zwert sluweel bekleedt / op de welcke lagen op een goude laecken kussen / ter rechter zyde het Sweert ende Hoet van den **H. Geest** / eersits gegeven aen spue Hooghhept / van wegen den Paus Clement den achtsten van dien naem: ende ter sincker zyde den Schepter ende 't Sweert van Justitie. De Baere was hoben bekleedt met een goude laecken kleedt / waer-ober quam een kruys van goude laecken met root gebloemt. Doven op de Baere lagh ten hoofden-eynde op een kussen van goude-laecken de Artich-Hertoghs Kroone: daer naer opeen gespekte kussen het **W**ilg: ende nederwaerts de cotte d'Armes geborduert / met den estoc d'armes. Langhs henen de boorsts. trappen stonden acht-en-biertigh groote heptsen / elck beset met twee blaoenen. Op elcken hoeck stont eenen grooten handelaer koper-s-gelwys geschildert / berciert met seculus-hoofden ende fruptagien versilbert / ende beset met een groote keerse van twelf pondt / ende met de Wapenen behangen. Aen de selve Kapelle waren vier hoghen / maechende twee 32. portaelen / te weten / twee bogen naer de poorte / ende twee naer den Choor. In 't midden van de welcke stont een groot berheben Blaoen versilbert ende geschildert met de devise van spn Hooghhept / **P**ULCHRUM CLARESCERE UTROQUE: 't welck wirdt ghedraghen van eenen draegh-steen oft mensule Ionique. Reffens de selve quamen op bepde 32den af-hanghende rout-slayers van zwerten taf / met groote knoopen bast gemaecht aen doods-hoofden met hunne beenderen / van olie-verf. Op dese bogen ende blaoenen volghde de selve coznisse die het eerste ordze heestoot. Ende op de selve in 't midden van den boghe / stondt een piedestael met d'Inscriptie beteeckenende de Deught daer-hoben staende; te weten / op de rechte zyde ter poorte-waerts Vroedigheydt: ter sincker zyde de Victorie: 't En Choor-waerts ter rechter zyde Edelheydt, ende Miltheydt ter ander zyde. Dese figuren (hoogh wesende negen voeten) waren gemaecht als de boor-gaende. De tweede ordze waren acht pilasters

des figures on lisoit leurs noms dans un cuir orné de rouleaux argentéz. Cet ordre se finissoit aussi avec une moulure. Au dessus de la moulure suivoit une galerie octogone de balustres. Les angles estoient guaris de pedestaux: dessus lesquels gisoient huit lions comme d'airain, queue à queue, soutenant sur le dos une pyramide de bois ronde, longue de vingt pieds, & quatre de diametre; toute noire, sauf qu'elle estoit entourée d'une bande blanche montant en limaçon: & avoit tout à l'entour plusieurs escuelles dorées, & guarries de cierges. Toute la machine estoit remplie de pareilles escuelles ou chandeliers, tant aux failles des moulures, qu'aux autres lieux convenables; en plus grand nombre qu'il n'est desléigné au pourtrait; afin que la proportion de l'ouvrage ne soit offusquée. La galerie susdite avoit trois pieds de large, pour y passer & repasser. Et au milieu d'elle s'élevoit un pedestal octogone. Aux coings duquel il y avoit des mensules remplies de cierges. Les pans d'entre deux de ces mensules, estoient tendus de velours noir; & au dessus, d'une largeur de drap d'or: sur lequel estoient attachez les blasons & armoiries des Seigneuries. Au mesme pedestal suivoit une tombe octogone selon le reste de la machine. Aux pans les plus larges d'iceluy, estoient des morts peints en perspective: & aux pans de costé couronnes, sceptres, mythes, poiles & autres, selon le Proverbe, *Mors scepra ligonibus aquat*. La partie d'enhaut de cette tombe, estoit tendue de velours noir, & au dessus d'une largeur de drap d'or, & sur iceluy les armoiries des Contez. Au dessus de cette tombe estoit faite une galerie de A A. couronnez contenant plusieurs chandeliers dorez. Au dedans de cette galerie estoit un pedestal, & sur iceluy encor un autre octogone; qui aux quatre bouts vers les Pyramides ja dites avoit une mensule peinte de frutages & tetes de mort. L'espace entre ces mensules estoit tendu de velours noir, & de drap d'or, y estans attachez les armoiries des Duchez. Lesdites mensules soustenoient un chandelier de bois, haut de quinze pieds, fait à l'antique, avec trente deux bras, & à leurs bouts un chandelier. Le tige de milieu avoit un plus grand cierge avec deux blasons. Sur lesdits pedestaux entre ces quatre chandeliers, s'élevoit une Pyramide octogone, longue de vingt & deux pieds, peinte de noir, & de bandes blanches rampantes enhaut, & guarries de lampes & cierges. Au bas de ladite Pyramide estoit mis un double rang d'une certaine façon de carottes oblongues, aux bords blanc & jaune, remplies de lampes & cierges. Sur le sommet de la Pyramide estoit un modillon octogone, peint de mensules. Aux quatre grands pans estoient peints les armoiries de feu son Altesse. Sur ce modillon reposoit la couronne Archiducal, de cuivre ciselé fort curieusement, ayant cinq pieds de diametre en son atour le plus estroit. Toute cette machine faisoit en hauteur nonante & cinq pieds; de sorte que la Croix de la Couronne atteignoit la voute de ladite Eglise.

ordité composito, komende neffens de vier middelste hoghen / steunende op de kolommen van beneden. Doven welke hoghen tusschen dese pilasters op de grootste panden / quamen vier groote Epitaphien toits gheschildert met goude letteren / soo in de tweede plate beschreven staet. Elck was ghedragen van een gebleughelt dootshoof / ende boven ghecircert met een krolle. Op welke krolle was rustende eenen grooten Wapen-schild van verheben werck / vergult ende versilbert; binnen den welken de volle Wapen van sijn Hoogheyt insgelicks gheschildert was. Dootshoof maecken dese pilasters vier sparten als tusschen de onderste kolommen. Alwaer dat quamen noch vier nischen / boven herciert met schelpen ende krollen. Waer-inne stonden figuren hoogh wesende negen boeten. Als was ter poortwaerts ter rechter handt Rechteveerdigheydt, ter linker handt Peys, ten Hoortwaerts ter rechter handt Sterckheydt, ende ter linker handt Marigheyt. Onder elcke niche ende figure quam een Epitaphie fraep herciert met krollen ende versilbert / met de Inscripctie van de Deught. De tweede ordje wirdt oock met een cornisse gesloten. Doven de welke was gemaect een galerie vol balusters / ende versterckt met acht piedestaelkens. Op de welke tot aen de middelste balusters van den pandt lagh eenen leeuw bronss-wys gheschildert. Soo datter quamen acht leeuwen twee ende twee / dragende op hunnen rugghe een Pyramide van hout / hoogh twintigh boeten / ende onder vier boeten diameter: zwert gheschildert ende rondt-om met een witte benne slacks-gelwys omcinghelt ende beset met gedraepde schotelkens vergult / ende in elck schotelken stont een wasse heerse. Met sulckdanighe handelaerkes was beset het heel werck op de upspringen van de cornissen ende andere plaatsen sulcks bereytschende / veel meer als in de afbeeldinge geteekent staen. De welke achter-gelaten syn in de selve / om niet te verdonckeren de proportie ende fatsoen van het werck. Binnen dese galerie (de welke was ganghbaer ontrent dyp boeten breedte) stont een acht-kantigh basement. Op elcken hoeck van het welck quam een groote cardoeze oock met heerffen beset. De panden tusschen de cardoezen waren bekleet met zwert sluweel / ende daerboven een breedte goude laecken / waer op dat hongen de Wapenen van de Heerschappen. Op 't boort-basement stont een groote bafe oft tombe acht-kantigh / volgens het ander werck. Op de vier panden van dese waren gheschildert gheremiten van dooden in 't verhoeren; ober hun zyden hebbende kroonen / scepters / mpters / schuppen / etc. gelyck het spreck-woordt lupt / *Mors scepra ligonibus aquat*. Den rechten pandt van dese tombe (als wesende het opperste van het corpus) was behanghen met zwert sluweel ende goude laecken / ende herciert met de Wapenen van de Graeffschappen. Doven dese tombe als kozonement was gheset een galerie / gemaect van groote A A. gekroont ende beset met vergulde schotelkens / ende heerffen daer-inne. Achter dese A A. stont eenen acht-kantighen block / op den welken noch eenen dierghelpcken block gestelt was. Op de vier hoecken waren vier groote cardoezen oft draegh-stenen / gheschildert met scrupragien ende dootshoofden. Tusschen dese cardoezen was den pandt bekleedt met een breedte zwert sluweel / ende hoogher een van goude laken / op 't welck waren gehangen de Wapenen van de Hertogdommen. Op dese cardoezen stonden vier groote handelaeren byfshien boeten hoogh / ghemaect op sijn antpck / hebbende elck twee-en-dertigh armen / ende elcken arm een vertinde schotel ende heerse daer-inne: in den middelsten stanghel stont een groter heerse. Tusschen dese vier groote handelaeren / in 't midden van den block / stont een acht-kantighe Pyramide / hoogh wesende twee-en-twintigh boeten / zwert gheschildert ende hebbende eenen witten bant op-gaende gesingert. Aen 't onderste van dese Pyramide stonden rondt-om sesshien groote schelpen die gheschildert waren met zwert ende eenen witten ende gelutwen boort / beset met lampen ende heerffen: ghelyck oock beset was de boort Pyramide. Hier boven quam eenen acht-kantighen draegh-steen met cardoezen gheschildert / ende op de vier grootste panden / met de Wapen van sijn Hoogheyt. Op desen draegh-steen stont de Wttsch-Hertoghs-kroone van koper konstigh ghedreven: ende hadde in haren diameter byf boeten / ende de rest naer proportie. Alle dit werck te samen broght upt in de hooghde byf-en-neghentigh boeten: Soo dat het kruysken boven de kroone / het welsfel van de kercke gheraecte.

DESCRIPTION DU CHARIOT DE LIBERALITE.

LE Chariot est tout fabriqué de bois d'orme, fresne & chesne: par dedans entrelasé bien de 800. livres de fer; sans les rouages & appartenances ordinaires. Tout ce qu'on voit par dehors, est bois de Dennemarck. Les ornemens sont taillez de relief & dorez de fin or, representans quelques particularitez de la Liberalité de feu son Altesse: comme, les dons des titres de Comtez, Seigneuries & autres, & erections de Monasteres, Eglises, fabriques, &c. Les fons & choses qui n'ont point de taille, sont blanchies à huile, en façon d'albâtre reluisans, & résistans à la pluie. Au plus haut de la poupe, au dessus des armes de S. A. il y avoit un vase de cuivre doré, entouré d'un serpent: & du vase sort une flamme de cuivre doré: signifiant l'Eternité. Les roues sont faites à ondes; tellement que quand le Chariot marche, elles semblent chancellor: chose fort plaisante & nouvelle à voir. La figure assise sur le Chariot (signifiant la Liberalité) estant debout, a environ douze pieds. Elle estoit habillée de blanc: la teste, pieds & mains de couleur de chair. En son giron elle avoit un globe terrestre. Au costé droit une corne d'abondance versant des fruits. La main gauche tenant un compas, estoit appuyée sur un autre corne d'abondance, versant couronnes & sceptres. Et à ses pieds elle avoit plusieurs sacs de monnoye. Elle avoit dessus sa teste un'Aigle faite de plumes, avec tel artifice, que cheminant le Chariot, elle battoit les ailes, comme si elle eut volé. La figure aussi remuoit le bras droit; montrant de la main les Provinces que la glorieuse memoire de feu Archiduc ALBERT a donné de son vivant, représentées par les 27. banieres de soie, qui estoient autour du Chariot. Au bas de chacune baniere il y avoit un escusson contenant les armes de la baniere, avec le nom de la Province. Au milieu du Chariot sur la proue, il y avoit un Autel: sur lequel estoient mis la Couronne Imperiale & deux Royales, faites de cuivre doré, deux sceptres & une espée. Aux quatre pans dudit Autel il y avoit tels mots, HÆC SPREVIT ET OBIT. Les chevaux qui tiroient le Chariot, estoient couverts d'une surcotte ou valdrappe de satin blanc, brodée à grands festillages de drap d'or, & remplie par embas de floes de soie rouge & d'or. Les resnes des brides estoient à la Romaine, de mesme estoffe & parure. Les mors faits expressement en façon de Dauphins, de fer & cuivre doré. Les plumages des chevaux estoient blanc & rouge; Au milieu desquels estoit un rondeau de talco, contenant le nom de la Vertu qui guidoit le cheval. Ces vertus (comme causes mouvantes de la Liberalité) estoient habillées fort richement, comme s'ensuit. BENIGNITAS assise à la dextre, estoit vestue d'une robe de satin jaune, à l'antique; avec de larges manches jusques au coude. Les sou-manches de toile d'argent. Sa ceinture de taffetas blanc. Elle avoit un grand manteau de satin bleu, doublé de taffetas, brodé plein d'estoilles de drap d'or, & bordé de passement d'or. Sur la teste elle avoit une guirlande de fleurs de saffran; au milieu de laquelle estoit une estoile. En sa main elle avoit un Soleil d'or bruny: & tenoit l'autre à la mamelle, saignant d'en exprimer du lait. NOBILITAS assise de l'autre costé, estoit habillée d'une longue robe de satin blanc, passementée d'argent, ayant une trainasse. Elle avoit les manches longues & ouvertes, doublées de drap d'argent, & entourées d'avenilles de belle façon: comme aussi estoit le corps. Les sou-manches estoient de toile d'argent faites à bouffes, garnies de passemens d'argent. Elle avoit sur la teste un diademe à l'antique; & tenoit en sa main droite les armes d'Autriche, & en l'autre un sceptre doré d'or bruny. Les deux suivantes vertus estoient PRUDENTIA & AMOR VIRTUTIS. PRUDENTIA estoit habillée d'une robe d'armoisin verd, ayant les manches de toile d'argent; la ceinture de taffetas blanc. Le manteau estoit de satin pourpre, bordé d'argent. Elle tenoit en une main un serpent; en l'autre un miroir. AMOR VIRTUTIS estoit vestu de cuir blanc, peint en couleur de chair, ayant des ailes de plumes blanches. Sur le dos, la trouffe garnie de fleches. En la main gauche il tenoit son arc: En l'autre, deux couronnes de Laurier, & une autre sur la teste. Les deux dernieres Vertus estoient RATIO & PROVIDENTIA. La dextre, à savoir RATIO estoit habillée d'une robe d'armoisin blanc, ceinte d'une ceinture bleüe. Sur la poitrine dessous les mammelles estoit fait en broderie, une tablette quarrée, avec certains nombres d'Arithmetique. Sur les espaules pendoit un manteau de satin bleu, passementé d'argent. Elle portoit en sa main une bride dorée. PROVIDENTIA estoit habillée d'une robe de damas incarnat, passementée d'argent. Les manches faites à bouffes. Le corps orné d'avenilles de belle façon. Son manteau de satin verd, brodé d'espis d'or & de formis qui les trainent; passementé d'or. En la main dextre elle tenoit un timon de navire & une clef: en la gauche des espis de bled, & grappes de raisins, fort naïvement contrefaits. Toutes ces figures estoient jeunes garçons choisis, fort ressemblans aux qualitez des Vertus. Et les habits & manteaux trouffez (le plus qu'il fut possible) à l'antique.

APPROBATIO CENSORIS.

Hæc Reverendissimi & Potentissimi ALBERTI PII Pompa Funeris, quæ Belgæ omnes Principem suum lugent quia optimum, amissum dolent quia Patrem; digna est quæ in lucem promissa ad usumque usque Orbem pervingat, atque in ea absolutissimum Optimi Principis exemplum admiretur atque imitetur posteritas. Datum Bruxellis vi. Calend. Martii M. DC. XXIII.

HENRICUS SMYERS S. Theol. Licent. Scholasticus Bruzellanensis, Librorum Censor.

BESCHRYVINGHE VAN DEN WAGEN.

DEN Waghen is gheheel ghetimmeret van olmen/esschen ende eycken hout, van binnen ghebonden met wel 800. pont pferg, sonder het ghene men geloofselich (soo aen de raders als elbers) gebuyckht. Alle de verciersels sijn verheben/ende met sijn gont vergult/representerende ettelijcke daden van de miltheit zynder Hoogheyt; als sijn giften van de namen ende tytels van Graeffschappen/Heerlijckheden/ende andere: op rechtinghe van kloosters/Kercken ende andere bouwingen. Den grondt ende 't ghene ongesneden is/is ghewit met olie-berf/blinckende als abast/ende verstandigh tegghen den regen. Op het hooghste banden Wagen/ hoben de Wapen van sijn Hoogheyt/ stont eenen kop van koper vergult/omringht met eenen slange; ende gaf upt een blamme van koper vergult: bediedende de Eerwigheyt. De raders sijn baerwys gesneden; soodan dat sijn 't draepen schynen te waggelen: 't welck seer fraep is ende aengenaem aen doogen. Het beelt van Liberalitas sittende op den Wagen/ is hoogh 12. boeten; in 't wit gekleer; 't lichaem geschildert met lpf-berf. In den schoot hadde sijn een aert-bol. Ter rechter zyde eenen hozen van oberbloedigheyt/ stontende alderlepe scrupen. Waer sijnclie handt (houdeude eenen passer) steunde op eenen anderen hozen van oberbloedigheyt/ stontende kroonen ende schepters. Door hare boeten stonden sommige saccken met gelt. Op haar hooft was eenen Arent gemaecht van pluymen; den welcken upt- spreydende sijn vleugelen/ door 't roeren van den Wagen/ schene te bliegen. Het beelt rorde inde den rechten arm; lopsende met den vinger de ricken die den Aertich- Hertogh ALBERTUS binnen sijn leven heeft gegeven. De welcke sonderlingen betereckent wijsden by 27. banieren; onder de welcke stonden alsoo vele schidekens/ in-houdende de Wapen van de banieren ende naem van de Provincie. Op 't boozste deel van de Wagen stont eenen vier-hantigh outaer/ op-hebbende eenen kepers-broone/ ende twee koninghs-kroonen van koper vergult/ twee Schepters/ ende een Sweert; Ende hy was beschreebē op de vier zyden met dese woorden/ Hæc sprexit & obiit. De peerden des boozs. Waghen waren gebercht elck met een kleedt van wit satyn/ geboorduert met groot loof- werck van goude laecken/ met af-hangende quispels van gont ende roode zyde. Den toom was gecompn- gelwys gemaecht van gelycke stoffe ende circaet. Den bypdel ende gebt/ bā pfer ende koper vergult/ was gemaecht als Dolphynen. Hunne pluymagien waren root ende wit/ hebbende in 't midden een rondcken van Moscovits-ghelag/ met den naem van de Deught op 't peerdt geseten. De Deughden waren alles seer kostelijck ghekleedt/ gelyck hier naer volghyt. Benignitas sittende ter rechter-hant/ hadde aen eenen rock van geel satyn antpchs- gelwys/ gegozt met witten taf/ met lypde mouwen tot aen den elle-booghe. De onder-mouwen/ van silbere laecken. Daer op hadde sijn eenē blauwen-satynen mantel met taf geboordt; geboorduert bol sterren van goude laecken/ en gebozt met gont. Sp boerde op haar hooft eenen krans van sassaen-bloemen; waer-inne hoben haar booz-hooft geboeght was een sterre. In d'een handt d'oegh sijn een Sonne van ghebruyneert gont met d'ander handt perste sijn melck upt hare bozste. Ter sincker zyde reedi Nobilitas, hebbende eenen langen tabbaert van wit satyn met silber gebozt/ met eenen slepp/ ende opene mouwen tot der aerden hangēde/ binnen geboordt met silbere laecken/ ende verciert met abenillen; gelyck oock was het lpf van den selven tabbaert. De onder-mouwen waren van silbere laecken/ ghebozt ende ghebozt met silbere passement. Sp hadde op 't hooft een diademe op sijn antpchs. In haar rechte handt boerde sijn eenen schilt met de Wapen van Oostenryck; in d'ander eenen vergulden Schepter. In de tweede rote/ ter rechter-hant was geseten Prudentia, ende was gekleedt met eenen groenen armospnen rock/ ghegozt met witten taf/ de mouwen van silbere laecken; daer op hadde sijn eenen purperen-satynen mantel/ gebozt met silber. Sp d'oegh in d'een hant eenen spiegel/ ende in d'andere een slange. Ter sincker zyde was Amor virtutis, gekleedt in 't wit leder/ ober Schildert met lpf-berf. Hy hadde witte vleugels/ ende om den hals eenen koker met ppen. In de sincker-hant boerde hy sijnen boghe/ ende in d'andere twee loutwerck-kroonen. Op sijn hooft had hy oock een dier gelycke kroone. Het laetste paer was Ratio ter rechter/ ende Providentia ter sincker-zyde. De eerste was gekleedt met eenen witten armospnen rock gegozt met blauwen taf. Tusschen haar bozsten hadde sijn een vier-hant gheboorduert met sekerē cypfers. Op hare schouderg hadde sijn eenen blauwen-satynen mantel met silber ghebozt. Sp boerde in hare handt eenen vergulden toom. De andere hadden aen eenen incarnaten damasten rock met silber ghebozt; de mouwen gebozt; het lpf was verciert met abenillen. Haren mantel was van groen satyn met gont gebozt/ en geboorduert met miren die goude hozen-aders boozt-trocken. In haar rechte hant hadde sijn een roet van 't schip ende eenen sleutel; in de sincker hant hozen-aders ende tozsten van d'uyphen seer natureljck naer-gemaecht. Alle dese ses personagien/ waren uptgehozen Jongers/ seer wel upt- heldende de Deughden die sijn vertoonden. Hunne kleederen en mantels waren geschozt ende hangende op sijn antpchs/ soo na als het mogelijck was.

Bruxellæ, typis JOANNIS MOMMARTI, ad insigne Typographiæ.



Frontispicium Ecclesie D. Godelae lugubribus ornatum. Tabulae B. C. continentes inscriptiones quae pagina sequenti ydco literis notatae sunt.

Este es el frontispicio de la Iglesia de S. Godela colgado de paños de luto. Las dos letras B. C. sirven por señal de dos Epitafios los quales se veran en el pliego siguiente y se conoceran por las señas.

Voyez le frontispice de l'Eglise de S. Godela tendu de deuil. Les lettres B. C. sont deux Epitaphes, dont la teneur se voit cy apres avec les memes marques.

Hier ziet ghy den gevel van S. Godels kercke. Het is verwen behangen daer de letters staen. B. C. was t'gegrift d'welck int volgende blad beschreven staet onder de selue letters.

Quatuor hæc Epitaphia singulas
Rogi facies ornabant .

Versus Occidentem, siue ab introitu templi .

ALBERTO AVSTRIACO VII.

ELISABETHA AVSTRIACA XII. OPTIMO CONIUGI MOESTISSIMA CONIUX
DVODECIM IMPERATORVM AVSTRIACORVM SANGVINI
DVODECIM IPSA IMPERATORVM REGVMQ; GENVS
MORITVRVM MONVMENTVM HOC NON MORITVRIS CINERIBVS POSVIT
ANIMVM ANIMO INCLVSIT COELO VTRVMQ; RECONDENDVM
BENE LECTOR PRECARE
ET CVM ALBERTO NON POSSIMVS, AETERNVM ELISABETHA FRVAMVR

Versus Orientem siue Chorum

ALBERTO

ARCHIDVCI, DVCI, COMITI, MARCHIONI, DOMINO
OPTIMO, MAXIMO PRINCIPIS, PATRIÆ PARENTI
MOESTVM PARENTAT BELGIVM,
NON FUGITIVO MARMORI, NON AERI, SED AETERNATVRÆ ANIMÆ
MAGNOS INCLVDENS CINERES AETERNVM VICTVROS .
ITA SOLET PIOS PARENTVM CINERES PIA PROGENIES CONDERE
VT EXINDE GEMINA QVISQVE FELIX VIVAT ANIMA
PRINCIPIS ET SVA .

Versus Meridiem

ALBERTO AVSTRIACO VII.

SINGVLIS VIRTVTIBVS AVSTRIACAM GENTEM LVSTRARVNT
ALBERTI SINGVLII . I. TRIVMPHATOR . II. SAPIENS .
III. PATRIÆ PARENS . IV. PATIENS . V. HONORIFICVS .
VI. MITIS AVDET . VII. BELGICVS NOSTER
VNVS OMNIVM VIT VIRTVTES COMPLEXVS .
ABI MAGNORVM AMVIA INVIDIA
NIHIL GRATIÆ, ET AMORI ; VIRTVTI HIC DATVM,
ET HVIC SOLI .

Versus Septentrionem .

PVLORVM EST CLARESCERE VTROQVE

SEV ARMA RAPERENT, SEV PAX VOCARET :
SEV SECVNDIA EXTOLLERENT SEV ADVERSA PREMERENT :
SEV VIRES STARENT, SEV MORBI OPPRIMERENT ;
SEV REGVM FAVOR, SEV MINÆ INSURGERENT
IN VTRVMQ; PARATVS MAGNVS ALBERTVS NOSTER .
VT NESCIAS ADVERSIS AN SECVNDIS CLARIOR ;
PACIS AN BELLO MELIOR .
HOC CERTVM NOBILIORE PARTE SVI EREPTVM TERRIS, COELO DONATVM .
ITA PIE VOVEMVS, PIE CREDIMVS .
STATE LACRYMÆ . MAGNÆ ELISABETHÆ MENTI
MAGNVS INSEPVITVS IACET ALBERTVS ,
EX HAC IMPERARE BELGIO PERGET .

Epitaphia hæc et Inscriptiones composuit R. in Christo P. Pater Carolus Scribani Rector Societatis IESV ; Serenissima Hispaniarum Infantis Elisabethæ iussu .

Stylobatæ et ipsarum intervalla, portam versus, sub suis picturis has inscriptiones continebant :

- A parte Septentrionali . DONANTE PHILIPPO II. Hispaniarum Rege Catholico ELISABETHA
CLARA EVGENIA filia vxore ducta imperium Burgundo-Belgicum suscepit . Anno 1599 .
- A parte Meridionali . POTENTISSIMIS Regibus et Principibus Philippo II. Henrico 4. Iacobo 6. Carolo Emanuele
sibi invicem conciliatis : Hispanis, Gallis, Anglis, Belgis, Allobrogibus pacem restituit . A° 1598. 1603 .
- A Septentrione . OLDENZELAM Lingenam Wachtendonckam Cracaviam vna æstate cepit . 1605 .
- A Meridie . AMBIANVM astu bellico cepit . Anno 1597 .
- A Septentrione . SYLVAM-DVCIS charissimam Brabantia sponsam bis ab hostibus Hollandis acerrimâ
obsidione presfam liberauit Anno 1601. 1603 .
- A Meridie . OSTENDAM non vnam solam sed in vna plures, plus minus centenis hominû millibus vtrinq;
caecis, aut tunc alysq; incommoditatibus sublati in potestatem suam redegit . Anno 1604 .

Elogia hæc composuit Theodoricus Piesporchius defuncto Archiduci in rebus Germanicis a Secretis .

Duodecim hæ Inscriptiones sub suis quæq; Imaginibus legebantur .

Hæ sex versus Occidentem .

ALBERTO IVSTO.

PAR IN OMNES, QVO ÆQUITAS DVCKERET
CÆCA MENTE ET MANV, AFFECTVVM IGNARVS SEQVEBATVR,
NULLA PERSONARVM, HONORVM, OPVM PRÆROGATIVA .

ALBERTO PACIFICO.

NVMQVAM IN BELLA ITVRVS
NISI COGERETVR
QVÆ TAMEN IPSA PACI PRÆSTRVERET
VT MERITO INSCRIBI MONVMENTO POSSIT
PRINCEPS PACIS .

ALBERTO PRVDENTI.

NULLVM ILLIVS FACTVM TEMERARIVM,
OMNE PRVDENS, MATVRVM, SERIVM
ET DIV COGITATVM .

ALBERTO VICTORI.

POST ENAVIGATVM ORBEM, LVSIANIA ET OCEANO
PIRATÆ PVLSI, CALETVM, ARDREA, HVLTVM
OSTENDA CAPTA SYLVÆ-DVCIS HOSTES PVLSI .

ALBERTO PIO

SVPRÆ REGES ET PRINCIPES PIVS,
RELIGIOSIS COMPONENDVS .
O MVLTOS ALBERTOS BELGIUM SENTIAT,
HABEBIT PIOS .

ALBERTO MAGNANIMO

NEC POTENTISSIMORVM REGVM MINIS
NEC ARMIS CESSIT .
PROVOCARE VNVS FORTVNAM POTERAT
ET VINCERE .

Hæ vero versus Orientem .

ALBERTO FORTI

NON ADVERSIS FRACTVS, NON ELATIOR PROSPERIS
SEMPER IDEM ORE OCVLIS FRONTE SEV BELLA SVR-
GERENT SEV PAX SEDERET

ALBERTO TEMPERANTI

SINE LVXV MENSA
PER OMNEM VITAM ALIENI THORI NESCIVS
QVO RARIOR IN PRINCIPLE VIRTVS
HOC MERVIT VT DICI POSSET
ALBERTVS CASTVS

ALBERTO NOBILI

AVSTRIACORVM DVODECIM IMPERATORVM SANGVIS
NON FVISSE MODESTIÆ
POTVISSE OMNIVM SVFFRAGIS IMPERATOREM ESSE
OMNIVM VOTIS DEBVISSE
VIRTVTIS EVIT

ALBERTO LIBERALI

CENTENA IN ANNOS SINGVLOS MILLIA
IN TEMPLA ET PAUPERES EROGATA
MAGNIFICENTIAM TESTANTVR
HAC VNA OMNIVM PECTORIBVS
AETERNVM VIVET

ALBERTO SAPIENTI

CONSILIA OMNIIVS IPSE DARE
PRINCIPIBVS, REGIBVS, IMPERATORIBVS,
A NVLLO ACCIPERE

ALBERTO CLEMENTI

OMNES ADMITTERE SOLITVS ;
REPELLERE NEMINEM .
IN INDVLGENTIAM, QVAM IN SEVERITATEM PRONIOR .
NULLVM FACTVM ILLIVS CRVDELE ;
BENIGNA PLVRIMA .

B. II
Viator

Siste gradum . tibi hic precluditur .
quid non moritura moriturus cogitas?
Serenissimus præit Albertus . sequemur
magni huius corporis vmbre minores .
Vivere potes . mori debes . quid incertis
animum fatigas? tutiora prudens delige .
quæ sceptrâ perennarunt? hoc ipsum quod
legis, vitæ pars magna est . aeternum
vis vivere? dixit, cui omnis hora vltima,
omnis prima, fuit hæc Austriaco Alberto
nostro . quo factum, ut vitæ huius mo-
mentum postremum, felix illi aterni-
tatis esset primum . amulare principis
virtutem, quisquis æmularis exitum .
æmulus gloriæ, æmulus laborum .

C.
Viator

Morem pone . mentitur hæc pulla
mortem . Albertus vivit, moriturus, in
mortuus esset . nunc ipsa morte vivit,
imperatque aeternum illi, cuius aeterna
lege semel imperium subijt . felix morte
sua, seipsum funerans redimans belgicus
Phoenix noster, non nisi post cineres vic-
turus . siste lachrymas pro morituro ca-
dere solent . non moritur, qui caelo con-
ditur, omnium virtutum manibus, om-
nium votis, caelo reconditur . Albertus noster,
imitare mores . ipsam pennis ferri in
coelum potes et aeternum ibi principis tuo
frui, aeternum patre . hoc felicior, quo plus
iam tibi in Caelo auxilij a veteri
principe, nouo patrono .

RÖGVS FVNEBRIS, ALBERTO VII. ARCHIDVCI AVSTRIÆ DVCI BVRGVNDIÆ, BRABANTIÆ &c. III

In ade D. Gudulae Bruxelis XII. Martij MDC. XXII. erectus.

Verdadero dibujo del Admirable y Magnifico Tumulo, que se fabrico en Bruselas enel cuerpo de la yglesia de S.^a Gudula a 12. de Marco del año 1622. para las honrras del muy poderoso Señor el Ser.^{mo} Principe ALBERTO VII. Archiduque de Austria Duque de Borgona Brabante &c.

LE VRAÏ POUÏRAICT DE LA MAGNIFIQVE CHAPELLE ARDANTE
Erigée a Bruxelles en l'Eglise de S. Goule le XII. de Mars anno 1622.
pour les funeraillies du Serenissime Prince ALBERT VII. Archiduc
d'Austrice Duc de Bourgogne Brabant &c.

D'OPRECHTE AFFELDINGHE VANDE LOFFELYCKE BERRENDE
CAPELLE. Opghericht te Brussel in S. Goedelen kercke den XII.
Meert 1622. int wyltvaert vanden Doorluchtichden Prince ALBERT
den VII. Eerichertoghe van Oostenryck, Hertoghe van Bourgogne, Brabant &c.



Le Doyen, Chapitre et Clergé de l'Eglise Collegiale de S.^{te} Gudule.



Ce nombre signifie les 12.
Choraulx et Bons enfans.

Ce nombre represente 12. Chantres.

Ce nombre represente 10. petits
Chanoines et 80. Chapellains

Icy chemineront les Chanoines
Reguliers de l'Eglise S.^{te} Jacques
dict Couwenberch

Ce nombre represente 11. Chanoines
le Pleban et Escolastre

Philibert de Mol
Protonot. Aplicque
Chantre et Chanoine.

Guillaume Brant
Tresorier et
Chanoine

Cesar Clement Protonot.
Aplicque Doyen et Chanoine
Vicaire gnral delegue Aplicque
de l'Exercice de sa M.^{te} C. au
pays bas et Chapelain de
l'Oratoire de la Ser.^{te} Infante.

Musique de la Chapelle de la Court .

*Jean Sotelo
Fourier de la
Chapelle .*

Ce nombre est mis pour 40. tant Musiciens que Joueurs d'Instrumens .

Ce nombre signifie les Enfans de Cocur .



*Chapellains de la Chapelle
de la Court*

*Pierre Philippe
Organiste .*

*Jacques
Daelman .*

*Denis
Hamechal .*

Leonard Turdij .

Pierre Glin .

*Engelbert
Cox .*

*Pierre
Dalleux .*

*Charles
Caulier .*

*Hierosme
Kelderius .*

*Lie Jean van
Ranst .*

Nicolas Htin .

*Jean Stefaus
Cersa .*

*Gerard
Halle-baye .*

*Pierre
Campis .*

*Gery Ghersem Chapelain
de l'oratoire et maître
de la Chapelle de la
Court .*



Les Chappellains de l'oratoire de leurs AA. SS.

Predicateurs de leurs AA. SS.

Les Reuerends Prelats de l'ordre S. Norbert ou Premonstrez.



Les Reuerends Prelats de l'ordre de Cîteaux.



Les Reuerends Prelats de l'ordre S. Benoist.



Les Reuerendissimes Euesques.



Les Illustrissimes et Reuerend^{mes} Archeuesques.



Valets d'offices

Jardiniers.

Officiers de main de l'Escuierie

Valets de Cuisine.

Porteurs d'eau.

Valets de Pied et escuderos de A Pi.



Valets d'offices

Du Garde-manger.

De l'estat des Pages et ayde de chambre.

Des Aydes de la chambre.

Des Gentilshommes de la Chambre.

De l'estat des Dames.

De la Salceria.

De la Cereria.

De la Caue.



Valets d'offices



Aydes d'offices



Aydes d'offices



Aydes d'offices



Chefs d'offices.



Chefs d'offices.



Aydes de Chambre

1. Pierre Bodens.
2. Anthoine de Funes.
3. Jean de Maturana.
4. Jacques Wosilawski.
5. Sebastien de Rey.
6. Albert Kenof.
7. Henry Vermeren.
8. Pierre Martinez.
9. Albert Laynez.
10. Guillaume Martini.
11. Jean Baptista de Contreras.
12. Jean Baptista van Elen.

Michiel d'Oltuarez
Escriuain de la Chambre
Marchois devant ordre.



Garde des Dames.
Jean Fernandez
de Lyzaguirre.

Jean Ortiz
de Carate

Garde des Joyaux
Jean de Elordy
y Sibua.
Jean Laynez.

Jean Ortiz de Carate ne s'y
trouva pas étant enuoyé en France

XXII

Gentilshomes de la maison

Valets Seruants

André Obrero
de Benezza.

Ispar Rodriguez

Jacques de Olarte

Egidio de Gottignies
S. de Neer-Esfche

Mons de Romree

Charles de Hammedouche

Jean Jacques
Pouts

Jean Gilbert
de Granvelle

Jean Bap.^{te} Bulteel
S. de Reneghelst



XXIII

Gentilshomes de la maison



Aposentador Mayor
Manuel de Aringano



Ces deux ne chemineront pas
a cause de leurs indispositions.

Greffier
Pedro de Mendoza

Le Tresorier et Maître de Chambre
Antoine Ronelasca



Charles de Hertoghe
Controleur de la Maison
Conseiller et Comis des Finances

Don Jean Garcia
de Paz



Ne chemina pas

Les Medecins des Personnes de leurs AA. SS.

Escuyers de son A. S.

Le Docteur Andre
Trevisius

Le Docteur Francois de Paz

Le Docteur Henry
Maskeleyn



Ne Chemina pour son
Indisposition

Gentils-homes de la bouche.



Gentils-homes de la bouche.





La Cornette des Couleurs.



Poursuivant
Lille

Héraut d'armes

Poursuivant
Tournay

Escuyer de S.A.S.
Anthoine Tserclaes
S^r de Florenschien



Le Guidon des Couleurs



Le S^r de Metzgen-hausen
Pierre Ernest.

Diego de Succa premier Fourrier de l'Escurie
de son A.S. Marchoit dominant ordre



Le Picaune
de Joute

La Targette

Escuyers
de S. A. S.
Le S.
Magnus
de Byrenoy

Cheval de Joute

Don Dornicio Mallu Baron
de Glean O'Mallum

Le S. de Perency
Antoine d'Onghes

Le S. de Mastaing
Philippe de lause

Le Baron Dinchy
Pierre Ernest
de Gaur

L'Estandart des
Couleurs

Groninge

Herault d'Armes

Salms

Le S. de Huin
Jean de Grous beke

Waleran Schellart Dopperdorp
S. de Schonne

Le S. de Vellenaere
Jean de Lichterveldt



Oueryssel



Vuytrecht



XXXII

Malines



Salins



XXXIII

Le S^r de Barck Guillaume
de Baronaige

Le S^r d'Infort et d'Eymode
Jean de Spies Derfsteijn

Le S^r Gille
Dion

Le S^r Nicolas
de Gorceij

Le S^r de Theunen
Robert Draeck

Le Jeune S^r de Mouue
René de Baronaige

Le S^r de Blaes-velde
Cosme de Prant

Le S^r Adolf de Heetvelde

Le S^r de Battenbroeck
Jean vander Gracht

Le S^r Guillaume
du Tartre

Le S^r de Bois de Rieu
Loys Calone

Le S^r de ChasFillon
François de Poligny



Frise

Marquisat du
S. Empire

Charolois

Le S. de Kessel
Iaspar de
Merwick.

Le S. Enghelbert
Brempt
Vlafraten

Le S. de Horst Jean
de Wittenhorst.

Le S. de Tembroeck
Henrij vander Dift.

Le S. Simon
vande Woeue.

Le S. Henrij
de Berchem.

Flandres

Heraux d'Armes

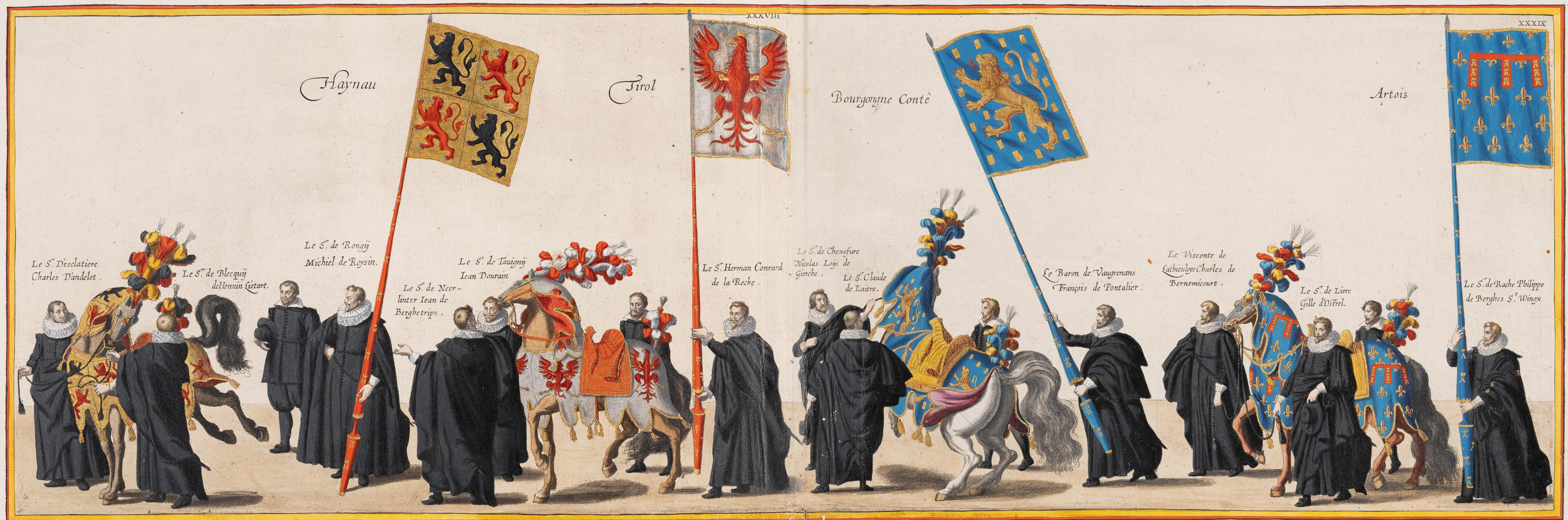
Artois

Le S. de Esquermes
Maximilien Bernard.

Le S. de la Chesne
Glaude du Pin.

Le Baron de Longvij
Alexandre de Marmier.









Geldria

Luxenborch

Limborch

Carniola

Le S^r. de Gheleyn
Arnoul Hugn
d'Emsteraet

Le S^r. de Bleyenbeck
Christoffle Schenck
de Nideken

Le S^r. Adrien
de Hoonsbroeck

Le S^r. de
Sweugghem
Floris de
Griboual.

Le S^r. de Villiers
Loys de Custine

Le S^r. de Faust
Sampson de Stramborch

Le S^r. de Mher
Wynant d'Emsteraet.

Le S^r. d'Opsinich
Wynant d'Eynaten.

Le S^r. de Clermont
Guillaume Scheffuert
de Merode

Le S^r. Dourton
Maximilien de
Wignacourt

Le S^r.
d'Esclmeux
Loys Wifacq

Le S^r. de Longastre
Philippe d'Huchin.



Le S. de Guelle
Cornard Vrich
d'Honsbroeck.

Le S. de la Berliere
Arnoult de S. Genois.

Le Baron de Pamele
Guillaume de Locqueghem.

Le S. de Haut-Pont
Louis de Lannoy.

Le S. Descaubeke
Rene de Mol.

Le S. de Dux
Claude de Namur.

Le S. de Melde
Guillaume d'Oyenbrugge
de Duras.

Le S. de Westmale
Henry de Cotterau.

Le Baron de Leeftale
et Duffle Floris de
Merode.

Le S. de
Baillyseux
Ayne de Fra.

Le S. de Seneyx
Jean d'Argenteau.

Le S. de Fallon
Anchoine de Grammont.



Autrice

XLVI

Herault d'Armes

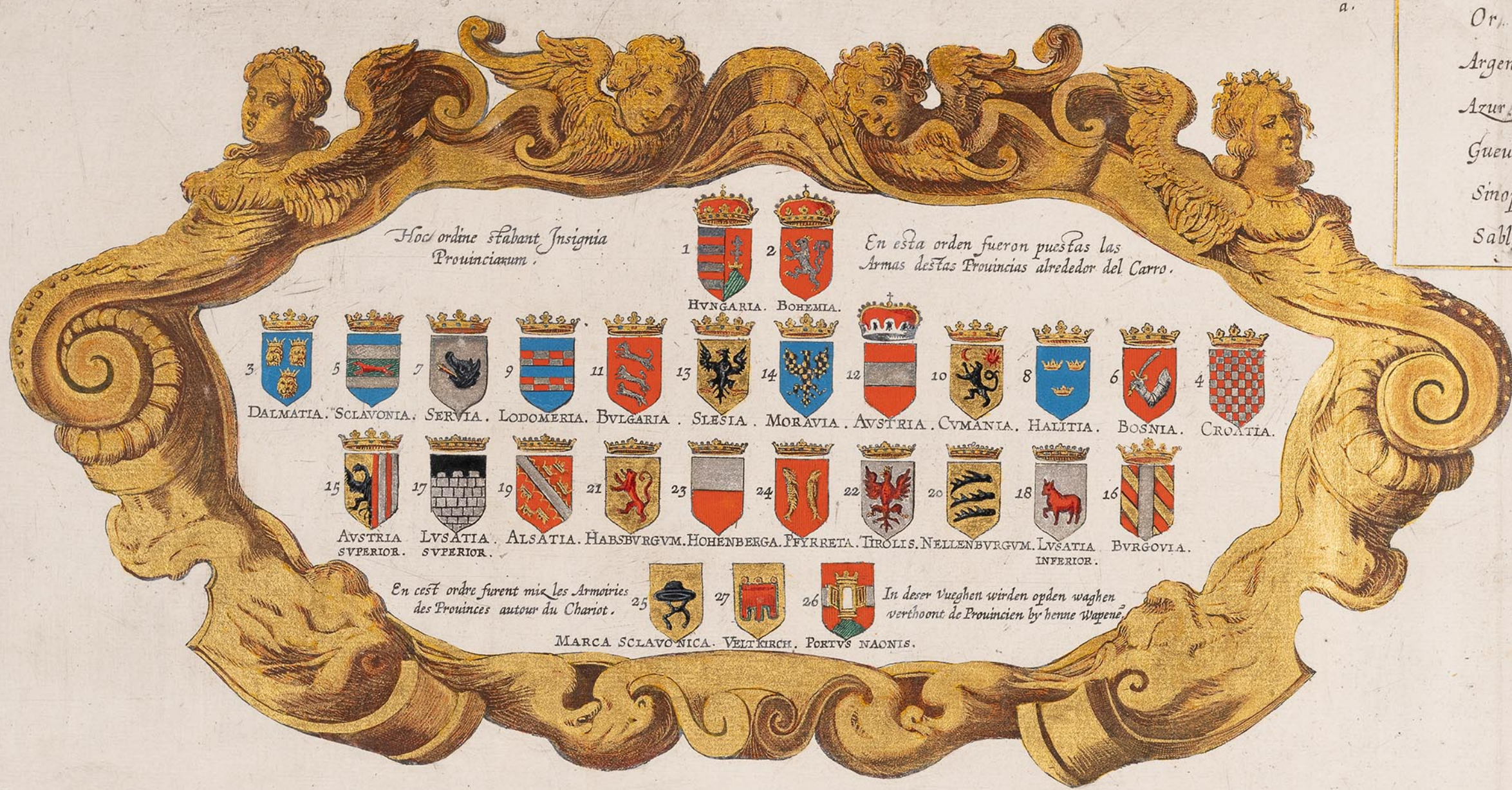
Le S. de la Chapelle
Henry de Barlaymont

Le S. de Ligny
Philippe
d'Argenteau

Le Baron Gerard
de Zwartzenborch

François d'Piña ayde du
premier fourrier de
l'escurie de S. A. S. marchoit
domnant ordre.

Or.	
Argent.	
Azur.	
Gueule.	
Sinople.	
Sable.	



IMAGO CVRRVS IN EXEQVIIS SERENISSIMI ET POTENTISSIMI ALBERTI VII.

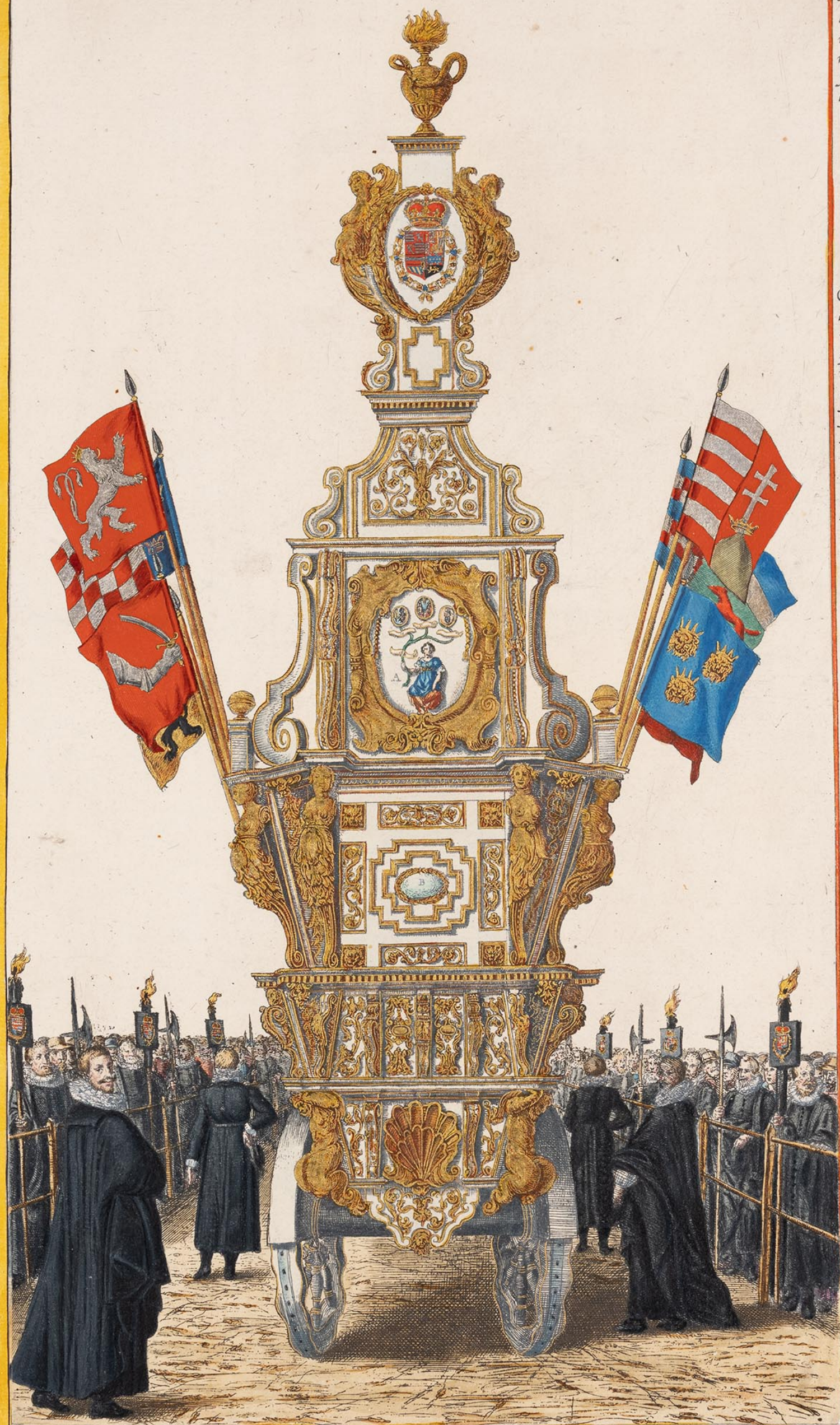
Austriacum, Belgarum, et Burgundionum Principis, ad liberalitatem eius representandam, serenissima Hispaniarum Infantis iussu, erecti.

Dibujo del grandioso Carro, que se hizo por mandado de la Serenissima Infanta para las honrras del Serenissimo y muy poderoso Principe ALBERTO VII. Archiduque de Austria Duque de Borgña Brabantia &c. Representando los raras efectos y memoria de su liberalidad.

POVTRAICT DV NOBLE CHARIOT DE MEMOIRE, fait par ordre de la Serenisime Isabelle Clare Eugenie Infante d'Espagne pour les funerailles du Serenissime et trespuissant Prince ALBERT VII. Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgogne, Brabant &c. Representant les rares effets de la Liberalite dudict Prince.

WAERACHTIGHE AFFELDINGHE VANDEN PRINCELYCKEN WAGEN gemaeckt door bevel vande doorluchtichste Infante van Spaignien tot vertooninghe vande Mildheyt des doorluchtichsten ende hoogh-moghenden Prince ALBERT den VII. Eertshertoghe van Oostenryck, Hertoghe van Bourgognien, Brabant &c. Geuert binnen Brussel inde pompe synder vyftvaert den XII. Meert 1622.





ASPECTVM CVRRVS A TERGO HIC VIDES
A. Effigies est sedens manu dextera ramum gerens, hoc addito verbo
PRO. Ramus in tres apices desinit. medius continet SS. Trinitatem
cum hoc verbo GLORIA. Dexter habet insignia Ecclesiae et Imperij cum
verbo SALUTE. Sinister apex continet insignia Domus Austriacae cum
verbo POSTERITATE. Qua iuncta significant Liberalitatem Alberti pro
fine suo habuisse gloriam Dei salutem Ecclesiae et Imperij et denique
conservationem domus Austriacae. B. Spatium continens hanc inscriptionem

D. O. M.
ET AETERNÆ MEMORIÆ
LIBERALITATIS
MAIESTATISQVE SACRÆ REGIÆ
ALBERTI VII.
AVSTRIÆ ARCHIDVCIS
BELGARVM
BVRG VNDIONVMQVE
PRINCIPIS.

C. Sepimenta lignea ab utroque platearum latere ab aula Principum
ad D. Gudula templum, spatio 7462. pedum disposita. D. Cines
numero 2487. plus minus extra praedicta sepimenta ab invicem sex
pedibus distantes et alternatim funalia insignibus binis ornata securusq;
turbis coercentis, gestantes iter inter septa medium erat ad minimum 18.
ad summum 20. pedum. E. Sex Aurigae et sex stabularij S. C. iuxta currum.

Dibuxo de las espaldas del Carro de Liberalidad.
A. Figura assentada tiene en la mano derecha vn tronco con vn letrero PRO.
Salen del tres Ramos en el de en medio esta la SS. Trinitad con su letrero
GLORIA. En el derecho las Armas de la Iglesia y del Imperio y vn letrero
SALUTE y en el yzquierdo las Armas de la Casa de Austria con letrero
POSTERITATE. Losquales letreros y Armas significan que la liberalidad
del Ser. Archiduque Alberto se hizo a mayor gloria de Dios conseruacion
de la Iglesia e Imperio y Posteridad de la Cassa de Austria B. Espacio
en que se escruió lo siguiente

D. O. M.
ET AETERNÆ MEMORIÆ &c.

A honra de Dios todo poderoso y la eterna Memoria de la Sacra y Real
liberalidad de ALBERTO VII. Archiduque de Austria Duque de Borgonya y
Brabante &c. C. Vallas que se pusieron por las Calles hauiendo en medio
espacio de 18. pies y tenian de largo 7462. Comprehendidas las del
puente D. Brujeses que guarnecian las dhas Vallas por de fuera en
distancia de seis pies. Uno con Acha de cera ardiendo y en ella dos
escudos de las Armas de su Alte. Ser. y el otro con Alabarda en numero todos
de 2487. E. Seys Cocheros y Seys moços de Coches que yban asistiendo
al Carro.

VOICY COMMENT LA POÛPPE DV CHARIOT DE MEMOIRE SE MONSTRE
PAR DERIERE. A. Est vne figure assise tenant en la main droite vn rameau avec ce
mot PRO. Ce rameau est diuisé en trois Celuy du milieu porte vne S. Trinite avec ce mot
GLORIA. Celuy du costé droit porte les armes de la S. Eglise et de l'Empire avec ce mot
SALUTE. Celuy du costé gauche porte les armes de la maison d'Austrie avec ce mot
POSTERITATE. Lesquels mots signifient que la Liberalité de l'Archiduc Albert a esté
a la plus grande gloire de Dieu Salut de l'Eglise et de l'Empire et maintenance de la
maison d'Austrie. B. est vn espace auquel est écrit ce que deslous

D. O. M.
ET AETERNÆ MEMORIÆ &c.

Que veult dire en françois. A. Dieu tout puissant et a l'eternelle memoire de
la sacree et Royale Liberalité et Maïeste d'ALBERT VII. Archiduc d'Austrie
duc de Bourgogne Brabant &c. C. Sont les baillies longues 7462. pieds, y
compris le pont, mises des deux costez des rues si que entredeux demeura le
chemin large de 18. a 20. pieds D. sont les Bourgeois en nombre de 2487.
ou enuiron miz pour garder lesdites baillies de 5. a 6. pieds partie avec des
torches garnies de deux blasons d'armes et partie avec hallebardes. E. Signifient
six cochers et six Palefreniers de son Altez. ordonnez pour accompagner le Chariot.

HIER SIET GHY DEN WAGHEN VAN ACHTER
A. Is een figure die sitt houdende inde rechte handt eenen tack, met die woort
PRO. Desen tack is in dryen opgaenke int middel staet de H. Drievuldicheit met
het woort GLORIA. Opde rechte syde syn die wapenen vande H. Kercke ende
van het Keyserryck met het woort SALUTE. Opde sinicke de wapen van
Oostenryck met die woort POSTERITATE. De welke woorden tsamen gevugt
beteckenen dat die mildtheit vanden Doorluchtichsten Eertshertoghe Alber-
tus is gewee. t ter eeren Godes tot welvaert vande H. Kercke ende Key-
serryck ende tot behoudensse van het huys van Oostenryck B. is een
opene plaetse waerin geschreuen stont

D. O. M.
ET AETERNÆ MEMORIÆ &c.

Dwelck int Nederlandtsch is te seggen. Ier eeren vanden Almoghenden Godt ende eeuwighen
ghedachtenisse vande leeuwendige ende Conincklycke Liberalheyt ende Majesteit van
ALBERT den VII. Eertshertoghe van Oostenryck Hertoghe van Bourgognien Bra-
bant &c. C. Syn die baillien gestaen hebbende op beyde die syden vander straeten
comende van thoff tot S. Goedelen kercke toe hebbende inde linge 7462. voeten ende
bieten eenen wech in midden van 18. tot 20. voeten. D. die Borghers ontrent 2487.
gestelt blyuen die baillien om te weeren alle Oproer staende ses voeten van
malcanderen oerhandt den eenen houdende een torse met twee wapenen van syne hocheit
den anderen met geweer E. Syn siese Koetsiers ende ses Palefreniers van heme hocheit gaende
neffens den wagen.

Le Penon des Armes

Le Guidon des Armes

Heraux d'armes

Le Conte de Beaurepair
Maximilien D'ongnifjes

Le Conte de Croix
Jaques de Noyelles



L'estandart aux
pleynes Armes

Le Cheual de
Bataille

Le Conte de
Gomignies
Guillaume
d'Hamale.

Maximilien Conte
de Bailloeu.

Le Conte de Falais
Herman de Bourgoigne.

Le Conte de
Willerval Charles
Philippe d'Onghies.

Le Conte
d'Anappes
Alexandre de
Robles.

Le Cheual
d'Honneur

XLIX

La Baniere

Le Conte
de Brouay
Albert Gaston
Spinola

L'heaulme de
Parure

Le Conte d'Harlies
Philippe de
Hornes.
Le Conte de Busquoy
Albert de Longueval

L'escu aux plaines
armes

L'estoc d'armes

Le Conte d'Oelen
Philippe Baron de
Meroede.

La Cotte d'armes

Le Conte de
Haultkercke
François de Hornes

Armes d'Armes



*Le Conte de Manderfcheyt
Keyl Philippe Thiry
Le Conte de Meghem
Albert de Croij.*



Le Cheval de Dueil.



*Le Collier de l'ordre
de la Toison*

*Charles Marquis
de Trazignies*



*Anthoine de Mendoza
Vedor et Contador de
l'escurie cheminoit
donnant ordre.*



*Le Sceptre. Albert Prince de
Barbançon et d'Arenberghe.*



*L'espée de
Souverainete.*

*Alexandre Prince de
Chimay et d'Arenberghe.*



*Page de S.A.S.
Philippe de
Barlaymont.
aydoit a soutenir
la Couronne*



*La Couronne
Archidu-
calle.*

*Le Conte de Gamaleria
Octavio Visconte
Grand Escuyer.*



L'espée du Pape.

*L'Abbé et Conte
de Gemblours
D. Philippe Clockman.*



Maîtres d'hôtel de leurs AA. SS.



Le Conte de Noyelle
ne chemina pas, pour
avoir la charge a donner
ordre dans l'Eglise

Le Conte de S. Allegonde ne
chemina pas, pour estre escheve
au Palais

Les Pages



Adrien de Riebecke
Conseiller et premier
Roy d'Armes.



1. L'Altesse et Roy: Nonce Apostolique Jean François
Conte Guadibague Archevesque de Patras
2. L'Ambassadeur de sa Maesté Catholique Don Alonso
de la Cueva Marquis de Bedmar
3. Le Duc d'Anjou Charles de Lorraine
4. Guillaume Marquis de Baden
5. Loys Conte d'Esmond Prince de Galles
6. Le Marquis de Marnay Charles Emanuel de Goruce
7. Don François de Rye premier Chappelain et grand Aumosnier
8. François de Gand et Villain somelier de Courtine
9. Le Conte de Vertaing Philippe de Rubenpre
10. Le Conte de Honnin Alexandre de Bournonville
11. Don Francisco de Barra
12. Le Conte de Marle Floran de Noyelle
13. Le Conte d'Esinghen Philippe l'Amoral de Gand et Villain
14. Le Baron Adam Philippe de Cronbergh
15. Le Conte de Zenneghem Eugenio d'Arenbergh
16. Ernest Conte d'Isenbourg
17. Jean François vander Ee Cheualier S. de Meyse Hérant Amman
18. Jacques vander Noot Cheualier S. de Kieseckem Bourgme
19. Engelbert Laze Cheualier S. de Wemmele Premier Escheuin
20. René de Baronaige Seigneur de Crainhem
21. Jean Baptista Schotte Licencié es Loix S. de Beyssem
22. Gerard d'Oyenbrugge Seigneur Doyenbrugge
23. Paul Baert S. de Berentode Licencié es Loix
24. Jean van Ghindertalen
25. Jean de Montfort fourrier et Aposentador de la Chambre de levs A.A.
S.S. marchoit donnant ordre.

Ces quatre
Seigneurs
les coings
du peile.

Les Seiz de la
Chambre qui
porteront le
Corps

Ces Seiz de
la Magistrat
porteront le Tru
ou l'Esclapen

Florant Conte
de Barlaymont

Lamoral Prince
de Ligne

Jean de Croy
Conte de Solre

Le Duc d'Archeot
Philippe Prince
d'Arenbergh

Charles Alexandre de
Croy Marquis d'Hauwe

Christophe Conte
d'Emden

Charles de Lalain
Conte de Hoochstrate

Le Conte de Salazar
Don Louys de Velasco

Le Prince d'Espino
Guillaume de Melun

Le Conte de Barlaymont
Ne estoit pas pour
l'indisposition de ses jambes,
mais se trouva dans l'eglise au
Banc le premier comme estant
le plus ancien de l'ordre

Les Seigneurs de la Toison

Le Conseil Privé

Conseillers

Huissiers

Anthoine de Pollein

Anthoine van Steenwinckele

Engelbert Maes
Chfr. Chef President

Guillaume
de Grisperre
Chfr.

Ferdinande de
Boisghebot Baron
de Sauventhem

Jean Griuel
S^r de Parrigny

Guillaume de
Steenhuys

Folcart van
Aechelen

Renon de Bailly

Gerard Corselius
Conseiller Ecclesiastiq.

L'Audeneier

Charles della Faille
Secrétaire d'Etat

Jean le Comte

François de Grootte

Augustin de Gottignies

Eduard de Berti

Philippe Dats

Vincent de
Robiano

Né chetma pour
son indisposition

Le Conseil Privé

Secretaires

Les Finances



La Chancellerie de Brabant

Les Conseillers



Ne cheminot pour
son indisposition

La Chancellerie de Brabant

La Chambre des Comptes

Conseillers et Maîtres ordinaires

Auditeurs

Greffiers

Les Secretaires

Procureur G^{nal}
Henry Exius

Substitut
Librecht van Houe

Cornelis Wyffliet

Iean vande
Perre

Alexander Boudewyns

Guillaume vanden
Wouwere

Iean de Witte
Iean Fourdin

Iean Anthoine
Cools

Estiene van
Steenhyse

Philippe
Masteleyn

Andre du
Fren

Pierre de Backer
Receur des
exploys.

Le Drogart
de Brabant
Iean de Wolfart

Le Griyer de
Brabant Louys le
Comte S. d'Orville

Iean Baptista
vanden Berghe
President.

Alexandre
Madoets.

Iean vander
Steghen.

Remacle
Roberti.

Leonard
Boexhorn.

Jacque le
Roy.

Maximilian
van Os.

Pierre Godin.
Ne chemina pour
son indisposition.

Gilles
Bouuet.

Theodore
Fierlans.

Anthoine
de Zoete.

Iean Bab.
Ghoyft.

Henry de
Scapere.

Guillaume vander
Smiesen.

Greffier.

Ne chemina pour
son indisposition

Ne s'y trouua pas pour
estre employé en Espagne
au service de S. A. S.

Ne chemina pour
son indisposition.



Le Magistrat de la Ville de Bruxelles

Ces huit seconderent a porter le Baldequin



Le Magistrat de la Ville de Bruxelles

Secretaires et Greffiers de la ville



Vogsum ne Chemina
pour son indisposition

Brooman ne
Chemina pour
son indisposition

DVM SERENISSIMÆ BELGARVM PRINCIPI ISABELLÆ CLARÆ
 EVGENIÆ, mæsti ipsius famuli sodalitat^{is} sancti IDELFONSI iusta persolunt.
 Inter alias celebres funeris pompas, hunc tumulum ardentibus facibus
 coruscantem in deuoti deuinctiq^{ue} animi testimonium in templo
 S. Iacobi Apti Montis frigidⁱ Bruxella erexerunt. 3. Martij Aⁿ 1634.



J. Franquart inv.

C. Gallo fec.